

Rapport d'activités 2025

PÊCHE

et Protection du Milieu Aquatique



www.peche62.fr



Faire de la pêche un loisir contemporain accessible et responsable

Pascal SAILLIOT

Président de la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

L'exercice 2025 affiche une dynamique particulièrement encourageante pour notre Fédération. L'augmentation significative du nombre d'adhérents dans toutes les catégories confirme l'intérêt croissant des pêcheurs pour la pratique d'un loisir que nous souhaitons accessible, respecté et durable. Sans doute que la météo clémente de 2025 nous a aidés également, mais nous devons considérer nos actions, nos acquisitions, mais aussi la pertinence des orientations stratégiques que nous avons engagées ces dernières années.

Cette progression s'observe de manière notable chez les jeunes publics, pour lesquels nous développons des actions spécifiques de découverte de la pêche et d'éducation à l'environnement, en lien avec les dispositifs d'animation et de formation. Elle illustre la capacité de notre réseau à amorcer le renouvellement de ses effectifs, à transmettre les valeurs de respect du milieu aquatique et à faire de la pêche un loisir contemporain, accessible et responsable.

Parallèlement, les efforts entrepris pour la valorisation et la gestion durable des plans d'eau de deuxième catégorie portent leurs fruits. La qualité écologique et fonctionnelle de ces milieux doit s'améliorer grâce à des opérations coordonnées de restauration, de suivis piscicoles et d'entretien raisonné. Ces améliorations de territoires d'eau accompagnées par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, la Région Hauts-de-France et le Département du Pas-de-Calais contribuent directement à renforcer la diversité halieutique et à améliorer les conditions de pratique pour l'ensemble des pêcheurs. Nous avons encore des progrès à faire avec les collectivités, les services de l'état et les acteurs locaux de l'eau. Les collectivités « gémapiennes » ne mesurent pas toujours les services de proximité rendus par les associations vigilantes sur la qualité de la ressource et le diagnostic de la biodiversité.

Les pêcheurs investissent beaucoup là où d'autres se désengagent, en matière de surveillance, de qualité de l'eau, d'investissement pour le rétablissement de la libre circulation des espèces et des sédiments...

Nos actions s'inscrivent de plus en plus dans un cadre de coopération renforcée. Elles sont confortées par les conventions de partenariat conclues au niveau national et déclinées à l'échelle départementale (Gendarmerie, ANTAI, Education Nationale, Syndicat Mixte...). Ces collaborations structurent des projets cohérents en matière de fonctionnalité et de protection des milieux aquatiques, de développement du loisir, d'attractivité touristique et de sensibilisation du grand public.

L'année 2025 témoigne ainsi de la vitalité d'une Fédération des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, ancrée dans ses valeurs de gestion durable, d'expertise technique et de service de qualité aux pratiquants. Ce rapport d'activités rend compte, avec précision et transparence, des actions menées et des perspectives qui s'ouvrent pour l'avenir. Bonne lecture.

Qu'il me soit permis de remercier l'ensemble des administrateurs, salariés, bénévoles, partenaires institutionnels et élus locaux pour leur engagement constant au service de la pêche et des milieux aquatiques.

« Nos petits cours d'eau nous alertent. Écoutons-les ».



Sommaire

4 Gestion intégrée et durable au service du territoire : l'exemple des Ballastières

6 Loisir Pêche

6 - 7 Génération pêche : transmettre, progresser, performer

8 - 9 Surveiller, prévenir, protéger : une mobilisation coordonnée au service des milieux aquatiques

10 - 11 SDDL 62, le bilan 2026 : entre défis, adaptations et réussites

12 - 13 Le Département et la Pêche : un partenariat durable pour une nature préservée

14 - 15 Pêche : Et si le vrai mordru, c'était le bénévole ?

16 - 17 PGP : outil clé pour une gestion durable

18 Environnement

18 - 19 Transmettre le geste, protéger les cours d'eau : Le cœur de nos chantiers écoles

20 - 21 Restauration écologique des étangs de Saint-Laurent-Blangy : un chantier en deux temps

22 - 23 Au cœur de nos bassins : Restaurer la vie, un projet de territoire. Focus sur la Lys

24 - 25 Équilibre aquatique : Le grand chantier de la biodiversité est lancé. Perspectives 2026

26 Suivis scientifiques

26-27 Recenser pour protéger : inventaire des populations piscicoles

28-29 ADN environnemental : quand l'invisible devient visible

30-31 Alerte sécheresse : gestion d'une crise climatique

32-33 Grands migrateurs sous surveillance

34-35 Espèces en sursis : L'engagement de la Fédération face à l'urgence

36-37 Assistance à maîtrise d'ouvrage : clé de voûte pour sécuriser la biodiversité aquatique

38-39 Expertise et Biodiversité

40 Économie

40-41 Chiffres clés

42-43 Bilan financier

Gestion *intégrée* et *durable* au service du territoire

L'EXEMPLE DES BALLASTIÈRES

La Fédération s'engage sur le territoire de la Lys pour concilier développement des usages, restauration des milieux aquatiques et renforcement de la biodiversité à travers des projets concrets et structurants.

La Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a toujours prôné les vertus de la concertation et l'implication de l'ensemble des acteurs dans la réalisation de ses projets. C'est le cas sur le site des Ballastières à Aire-sur-la-Lys où la réalisation de la mesure compensatoire en 2024/2025 aura été le point de départ de nombreux autres projets avec des partenaires nombreux et variés.

MESURE COMPENSATOIRE DES BALLASTIÈRES

L'année 2025 aura vu la fin de la réalisation de la mesure compensatoire de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) d'Artois, démarré à l'été 2024.

Pour rappel, cette mesure compensatoire entrainé dans le cadre de la séquence Éviter – Réduire – Compenser (ERC) liée aux aménagements réalisés par la CCI d'Artois au port fluvial de Béthune-Beuvry en 2016. La FDAAPPMA 62 s'est mobilisée pour mettre en œuvre une mesure compensatoire incluant notamment la réalisation d'une frayère éso-cyprinicole d'environ 7 000 m².

Ces travaux permettent d'augmenter les capacités de reproduction piscicole du site, d'améliorer la circulation des espèces entre les étangs et de renforcer la biodiversité générale.

Ils constituent un exemple concret de l'engagement de la Fédération dans la restauration et la valorisation des milieux aquatiques, alliant expertise technique, concertation territoriale et gains écologiques durables.

Plusieurs suivis sont mis en place sur le site comme des survols en drone pour suivre l'évolution de la reprise de la végétation, réalisés mensuellement, ou encore un suivi de l'efficacité de la reproduction par pêche scientifique à l'électricité prévue à compter de Mai 2026.

ÉCOPÂTURAGE

Pour garantir la pérennité des milieux restaurés et limiter l'emploi d'engins mécaniques sur le site, un dispositif d'écopâturage sur les prairies et berges du site sera mis en place en 2026. Cette pratique consiste à confier l'entretien des espaces semi-naturels à des troupeaux de bovins et ovins, qui régulent naturellement la végétation tout en favorisant la diversité des habitats. L'écopâturage contribue à la création et au maintien de milieux ouverts, essentiels pour certaines espèces aquatiques et semi-aquatiques, tout en limitant la prolifération d'espèces envahissantes.

Au-delà de l'entretien écologique, ce mode de gestion permet d'améliorer la fonctionnalité hydraulique des zones humides, d'assurer une couverture végétale adaptée à la ponte et à la croissance des espèces piscicoles, et de renforcer les corridors écologiques pour la faune.

L'écopâturage s'inscrit dans une approche durable et multifonctionnelle, conciliant restauration écologique, préservation de la biodiversité et valorisation du site pour le loisir pêche et l'éducation à l'environnement.

L'écopâturage complète ainsi les aménagements physiques réalisés, garantissant un suivi continu et respectueux des écosystèmes restaurés.

S'APPUYER SUR LES JEUNES ACTEURS LOCAUX

Dans le cadre de sa Politique Jeunesse 2026-2027, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie porte l'initiative « La Place des 15-25 ans dans le débat pour l'eau ». Cette démarche vise à renforcer l'implication des jeunes de 15 à 25 ans dans les enjeux liés à l'eau, à la biodiversité



et au changement climatique, en les positionnant comme acteurs du débat public et de la transition écologique.

Pour répondre à cet objectif, une classe de BTS DATR (Développement, animation de projets territoriaux) du lycée Sainte-Marie d'Aire-sur-la-Lys a été mobilisée afin de concevoir un parcours d'orientation pédagogique avec la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique aux étangs des Ballastières, situés à proximité immédiate de l'établissement.

Le projet a été présenté en classe, permettant aux étudiants de prendre connaissance des attentes formulées par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. La démarche administrative et partenariale a également été explicitée, garantissant un cadre structuré à la mise en œuvre du projet.

UN PARCOURS LUDIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Le projet prévoit l'implantation de bornes équipées de poinçons, QR codes et plaquettes illustrées autour des étangs. L'objectif est de proposer aux randonneurs et aux publics scolaires une découverte ludique du site et de ses composantes environnementales.

Deux niveaux de parcours seront proposés : Niveau 1 (moins de 12 ans) : collecte de lettres sur les bornes afin de former un mot, dont la définition sera accessible via une fiche pédagogique ou par l'enseignant accompagnateur.

Niveau 2 (plus de 12 ans) : observation d'illustrations et recherche de définitions

associées à partir d'un support pédagogique.

Une table d'orientation viendra compléter le dispositif, présentant la cartographie du site ainsi que les règles de préservation à respecter.

Le projet « Débat pour l'eau » sera finalisé avant la fin de l'année scolaire, avec une grande inauguration ouverte à tous prévue le 29 mai 2026 en présence des partenaires.

Cette initiative illustre la volonté de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie d'accompagner l'engagement des jeunes en faveur des enjeux environnementaux et de favoriser leur participation active aux dynamiques territoriales.

ET APRÈS ?

Dans une perspective de consolidation et de valorisation durable du site, la prochaine étape consiste à renforcer les actions partenariales engagées.

L'obtention de nouvelles reconnaissances officielles, telles que l'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) ou la labellisation Pêche Famille, constituerait un levier majeur de développement et de visibilité.

La démarche CDESI-PDESI s'oriente vers un développement maîtrisé des sports de nature. En effet, la CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires du Pas-de-Calais) concourt à l'élaboration d'une stratégie de développement maîtrisé des sports de nature en Pas-de-Calais, prenant en compte divers enjeux, tels

que la préservation de l'Environnement, l'attractivité touristique, l'impact social et éducatif du sport.

Ces dispositifs s'inscrivent dans la continuité des valeurs et actions menées jusqu'à présent sur le site des Ballastières et permettraient non seulement de reconnaître la qualité des aménagements déjà existants, de ceux à venir, et la pertinence des actions menées en faveur de la biodiversité et de l'accueil des publics; mais également de sécuriser l'ancrage institutionnel du site dans les politiques départementales des sports de nature et touristiques.

Ainsi, en s'appuyant sur une coopération renforcée avec le département, les collectivités et les acteurs associatifs, cette démarche contribuerait à structurer une offre de loisirs nature accessible, pédagogique et respectueuse des milieux.



RETOUR EN IMAGES SUR L'INAUGURATION

Le retour en images de l'inauguration de la frayère à brochet des Ballastières d'Aire-sur-la-Lys témoigne d'un moment fort de mobilisation collective en faveur de la préservation des milieux aquatiques. Organisée en présence de Jean-Claude Dissaux, Maire d'Aire-sur-la-Lys, accompagné de ses adjoints, du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, des représentants de la Région, des entreprises partenaires, des acteurs locaux et des usagers du site, cette inauguration a illustré la dynamique partenariale qui a permis la concrétisation du projet. Les temps de prise de paroles et les échanges sur site ont mis en lumière les enjeux liés à la restauration des habitats piscicoles, en particulier pour le brochet, ainsi que l'engagement partagé en faveur de la biodiversité et du développement durable du territoire.

LOISIR PÊCHE

Avec 1,5 million d'adeptes en France, la pêche de loisir constitue l'un des réseaux associatifs indépendants le plus maillé en France.

Elle favorise l'attractivité des territoires en répondant à une mission confiée par le législateur à savoir développer une pratique démocratique du loisir pêche tout en préservant les milieux aquatiques.

La pêche de loisir est un partenaire incontournable des pouvoirs publics qui lui ont confié des missions d'intérêt général : surveiller, connaître, protéger, transmettre, partager et développer l'exercice de la pêche.



+ de 1 000 bénévoles



72 AAPPMA

Génération Pêche : transmettre, progresser, performer

UNE DYNAMIQUE ENCOURAGEANTE : LA JEUNESSE AU CŒUR DU RENOUVEAU DE LA PÊCHE DANS LE PAS-DE-CALAIS

Le département du Pas-de-Calais enregistre une évolution particulièrement positive de la pratique halieutique chez les jeunes. Entre 2024 et 2025, le nombre de cartes mineures progresse de +7,78 %, tandis que les cartes destinées aux moins de 12 ans connaissent une hausse significative de +13,81 % sur la même période. Sur cinq ans, l'augmentation atteint +18,46 % pour les cartes mineures, confirmant une tendance structurelle et durable.

UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ

Cette progression s'explique en premier lieu par le développement et l'aménagement de plans d'eau accessibles, sécurisés et adaptés à l'initiation comme l'étang d'Eperlecques, les étangs des Ballastières d'Aire-sur-la-Lys, le lac d'Harchelles, l'étang de Plouvain... En facilitant l'accès à des sites de proximité, la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et les AAPPMA contribuent à lever les freins matériels et logistiques pour les familles. Ces aménagements favorisent une pratique simple, encadrée et rassurante, particulièrement adaptée aux jeunes publics.

UNE OFFRE D'ANIMATIONS RENFORCÉE ET INCLUSIVE

Le déploiement d'animations pêche gratuites constitue également un levier déterminant. Ateliers découverte et initiations encadrées les mercredis après-midis, le week-end ou encore pendant les vacances scolaires participent à démocratiser la pratique et à transmettre les fondamentaux dans un cadre pédagogique et ludique. Ces actions permettent d'associer loisir, éducation à l'environnement et sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques. Le rôle des AAPPMA (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) est central dans cette dynamique. Par leur engagement bénévole, elles multiplient les initiatives locales : concours dédiés aux jeunes, journées familiales, animations thématiques ou encore accompagnement personnalisé des nouveaux pratiquants. Cette mobilisation de terrain renforce le lien social et crée un environnement favorable à l'ancrage de la pratique chez le jeune public et pour la suite. Les clubs de pêche jouent également un rôle essentiel dans cet accompagnement, à l'image des Carpistes Audomarois qui réalisent des initiations gratuites en partenariat avec la Fédération sur des sites qui favorisent la prise d'un premier poisson.

BILAN DES ANIMATIONS

Au total, la Fédération a organisé ou participé à 79 événements en 2025, répartis de la manière suivante :

- 45 animations de sensibilisation dont 13 interventions auprès des scolaires,
- 26 animations pêche,
- 8 chantiers participatifs.

Le calendrier des animations s'enrichit chaque année de nouvelles dates et de nouveaux événements grâce au soutien des clubs et bénévoles partenaires.

LES ATELIERS PÊCHE NATURE

Les Ateliers Pêche Nature (APN) jouent un rôle central dans la transmission intergénérationnelle de la pêche, en permettant aux enfants et adolescents de découvrir le loisir pêche grâce à des bénévoles passionnés qui reprennent la transmission qui s'opérait autrefois au sein du cercle familial.

Dans le Pas-de-Calais, les APN bénéficient du soutien actif de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, qui accompagne les AAPPMA locales par des aides financières, des formations spécifiques (PSC1, thématiques d'animation), ainsi que par un soutien logistique et humain pour l'organisation des activités. Cette structuration assure une qualité et une sécurité optimales pour tous les participants.

Aujourd'hui, le Pas-de-Calais compte 6 APN actifs, répartis sur l'ensemble du département. Ils permettent aux jeunes de s'initier à la pêche sur des plans d'eau accessibles ou en rivière, tout en favorisant la rencontre et l'échange entre générations. Grâce à ce dispositif, la pêche s'affirme comme un loisir intergénérationnel, inclusif et éducatif, garantissant la pérennité de la passion pour les nouvelles générations.

LE JUNIOR FISHING TOUR

Parmi les actions phares 2025, le Junior Fishing Tour (JFT) occupe une place centrale. Conçu pour les 8-18 ans, ce circuit de compétitions sportives permet aux jeunes passionnés de découvrir ou de

perfectionner leur pratique dans un cadre sécurisé, pédagogique et exigeant. Au-delà de la performance, le JFT transmet les valeurs fondamentales de respect de la nature, de fair-play, de rigueur et de persévérance, tout en sensibilisant à la protection des milieux aquatiques. Décliné en plusieurs formats, dont le JFT au Coup, ce dispositif s'appuie sur un partenariat structurant entre la Fédération Nationale de la Pêche en France, la Fédération Française des Pêches Sportives et le Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche. Des manches départementales aux finales nationales, il offre un véritable parcours d'excellence aux jeunes compétiteurs. Deux manches départementales de pêche au coup ont notamment rythmé le calendrier 2025.

La première s'est tenue à la gare d'eau de Béthune, gérée par l'AAPPMA Les Percots Béthunois, réunissant une vingtaine de jeunes pêcheurs particulièrement motivés.

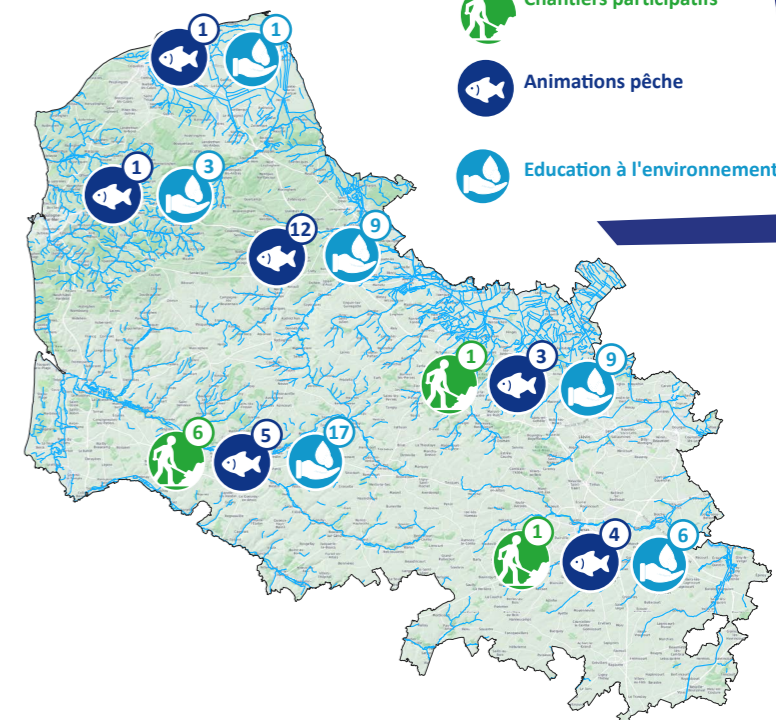
Dans un esprit sportif exemplaire, les compétiteurs ont démontré concentration et stratégie pour cumuler un maximum de points en vue d'une qualification

régionale. La seconde manche, organisée à l'étang fédéral de Plouvain, a confronté les participants à un environnement différent. Cette diversité de sites participe à la valorisation du territoire. À l'issue de ces deux étapes, un classement général a permis d'identifier les jeunes qualifiés pour l'échelon régional, avec en perspective une possible finale nationale.

Le Junior Fishing Tour illustre la stratégie départementale en faveur de la jeunesse : proposer un cadre structurant, valoriser l'engagement, encourager la progression et renforcer le lien entre sport et environnement.

En conjuguant compétitions, animations, accompagnement associatif et accessibilité des sites de pêche, le Pas-de-Calais confirme sa capacité à attirer et fidéliser une nouvelle génération de pêcheurs responsables.

Cette dynamique positive constitue un signal fort pour l'avenir : la pêche séduit, rassemble et transmet, tout en participant activement à la sensibilisation environnementale et au dynamisme local.



2134 PERSONNES SENSIBILISÉES



79 ÉVÉNEMENTS

Surveiller, prévenir, protéger : une mobilisation coordonnée au service des milieux aquatiques

Par leur présence régulière sur le terrain, les gardes pêche veillent au respect des règles, sensibilisent les pratiquants et contribuent à préserver l'équilibre des écosystèmes aquatiques. Aux côtés du réseau associatif et des agents de la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, ils assurent une surveillance indispensable au bon fonctionnement des parcours de pêche et à la protection du patrimoine naturel. Le bilan 2025 témoigne d'un engagement constant et d'une mobilisation croissante au service d'une pêche responsable et durable.

BILAN DE LA GARDERIE 2025

La mission de garderie, pilier essentiel de la préservation des milieux aquatiques et du respect de la réglementation, constitue une part importante du travail mené sur le terrain par les agents de la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. En 2025, les équipes ont poursuivi leur engagement en assurant un passage au minimum une fois par an sur les parcours des 72 AAPPMA du département, garantissant ainsi une présence régulière et équitable sur l'ensemble du territoire. Dans un souci d'efficacité et de cohérence avec le réseau associatif, les agents veillent également à mutualiser autant que possible leurs tournées avec les gardes-pêche particuliers (GPP) locaux, renforçant ainsi la coordination entre bénévoles et professionnels. Les équipes répondent par ailleurs aux sollicitations ponctuelles des AAPPMA, notamment lors de situations nécessitant une présence renforcée. Ces actions de contrôle ont conduit à plusieurs verbalisations, principalement pour pêche sans carte ou pour l'utilisation de modes de pêche prohibés, rappelant l'importance du respect des règles qui garantissent une pratique durable. Cette année encore, les tournées se sont intensifiées et structurées, traduisant une professionnalisation croissante de la garderie : équipements adaptés, organisation en équipes et définition de secteurs et d'un calendrier d'intervention précis, permettent aujourd'hui d'optimiser la présence sur le terrain et de renforcer la protection des milieux aquatiques comme des pêcheurs respectueux de la réglementation.

UN PARTENARIAT INÉDIT

Septembre 2025 concrétise la signature entre la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais et le Groupement de Gendarmerie Départementale (GGD62) d'une convention de partenariat qui marque une étape importante dans la coopération entre acteurs de la protection de l'environnement et forces de sécurité.

Déclinaison départementale d'un accord-cadre national conclu en mars 2024, cette convention vise à conjuguer les compétences de la Fédération en matière de connaissance et de gestion des milieux aquatiques, avec les capacités opérationnelles de la Gendarmerie dans l'application de la loi et de la sécurité publique.

Ce partenariat ne se limite pas à un simple échange d'informations. Il s'agit d'une véritable approche transversale qui associe surveillance, expertise réglementaire, contrôle et sensibilisation. Concrètement, il prévoit le partage d'informations sur les atteintes environnementales et les infractions liées à la pêche, des formations croisées : les gendarmes seront sensibilisés aux enjeux

de la police de la pêche, tandis que les gardes-pêche bénéficieront de l'appui de la Gendarmerie sur la déontologie et les techniques d'intervention, des opérations de contrôle conjointes, mobilisant à la fois gardes-pêche et brigades de gendarmerie pour lutter contre le braconnage et les infractions à la réglementation, des actions de sensibilisation communes auprès du grand public, pour promouvoir une pêche responsable et le respect de l'environnement. Grâce à cette coopération inédite, la Fédération et la Gendarmerie entendent unir leurs forces pour préserver le patrimoine naturel du département et promouvoir une pêche responsable.

RÉGULATION DU CORMORAN

Face aux enjeux croissants liés à la prédation du Grand Cormoran sur les populations piscicoles, des démarches sont actuellement engagées dans le Pas-de-Calais afin de trouver un équilibre entre protection de la biodiversité et préservation des milieux aquatiques restaurés. Portée au niveau national par la Fédération Nationale de la Pêche en France, cette réflexion se décline localement en concertation avec les services de l'État et les acteurs naturalistes. Dans le département, un travail est ainsi mené avec l'Office Français de la Biodiversité, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais et les associations ornithologiques afin de faire évoluer le cadre actuel de régulation. L'objectif est notamment de revenir *a minima* sur le consensus historique d'une dérogation de tirs limitée à 70 cormorans dans le département, afin de mieux adapter la gestion aux réalités du terrain. Cette régulation ciblée pourrait être mise en œuvre prioritairement sur les sites ayant bénéficié de travaux de restauration écologique financés par des fonds publics, ainsi que dans les secteurs où subsistent des espèces piscicoles patrimoniales particulièrement vulnérables. La démarche engagée vise ainsi à construire une gestion équilibrée, fondée sur la concertation et les données de terrain, pour garantir la cohérence entre les efforts de restauration des milieux aquatiques et la préservation durable de leur biodiversité.

SUIVI DES POLLUTIONS

La vigilance face aux atteintes portées aux milieux aquatiques repose en grande partie sur le travail de terrain mené conjointement par les gardes-pêche particuliers (GPP) et les agents de développement de la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Présents au quotidien au bord des cours d'eau et des plans d'eau, ces acteurs constituent souvent les premiers lanceurs d'alerte en cas de pollution ou d'atteinte au milieu avec le pêcheur.



Signature du Partenariat GGD62 et FDAAPPMA62
Francis Fortier, Vice-Président FDAAPPMA62, Colonel Olivier Alary, commandant du groupement de gendarmerie du Pas-de-Calais, Pascal Sailliot, Président FDAAPPMA62

Leur réactivité permet d'engager rapidement les procédures nécessaires : signalement aux autorités compétentes, constatation des faits, suivi de la situation et mobilisation de l'expertise de la Fédération en matière d'évaluation du préjudice environnemental. Cette expertise est essentielle pour documenter les impacts sur les habitats et les populations piscicoles, et ainsi appuyer d'éventuelles poursuites judiciaires ou démarches administratives.

En 2025, près d'une dizaine de cas de pollution ont ainsi été répertoriés auprès de la Fédération sur le territoire, illustrant l'importance de cette veille permanente. Si certaines situations ont pu être traitées rapidement, trois dossiers restent actuellement en cours d'instruction au niveau administratif, témoignant de la complexité et de la longueur des procédures judiciaires mais surtout de la détermination de la Fédération à défendre durablement les milieux aquatiques et à faire reconnaître les préjudices subis.



≈ 10 CAS DE POLLUTION SIGNALÉS



5 289 PERSONNES CONTRÔLÉES VIA VIGIPECHE



117 GARDES PÊCHE ASSERMENTÉS



12 GARDES PÊCHE EN COURS D'ASSERMENTATION

LA RÉPARTITION SUR LE TERRITOIRE

La Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique compte une équipe de 4 agents de développement qui assurent des missions de surveillance et de sensibilisation à la réglementation pêche dans le Pas-de-Calais. Répartis par territoire, ils sont les interlocuteurs privilégiés des bénévoles assermentés.



Thomas Morin de la Mare,
Référént Territoire du Calaisis et du Boulonnais
Tél : 07.68.44.91.80
Mail : thomas.morin-de-la-mare@peche62.fr



Raphaël Decrawer,
Référént Hem, Aa, Audomarois
Tél : 06.01.01.21.75
Mail : raphael.decrawer@peche62.fr



Adrien Hetroit,
Référént Lys, Bassin Minier
Tél : 06.24.18.10.48
Mail : adrien.hetroit@peche62.fr



Frédéric Terrier,
Référént Canche - Authie - Scarpe
Tél : 06.24.18.10.36
Mail : frederic.terrier@peche62.fr



SDDLDP 62, le bilan : entre défis, adaptations et réussites

Depuis la rédaction du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP), le Pas-de-Calais a franchi des étapes déterminantes dans la structuration, l'harmonisation et la modernisation de son offre halieutique. Ce document stratégique, construit en concertation avec les AAPPMA et les partenaires institutionnels, a permis d'engager une dynamique cohérente à l'échelle départementale.

UNE HARMONISATION RÉGLEMENTAIRE

Parmi les avancées majeures figure la mise en place progressive d'une réglementation commune, en cohérence avec les règlements intérieurs des AAPPMA. Cette harmonisation (développement des parcours no-kill, adaptation des mailles, clarification des pratiques autorisées) vise à améliorer la lisibilité pour les pêcheurs tout en renforçant la protection des milieux aquatiques.

Le développement de la réciprocité constitue également un levier fort d'attractivité. L'augmentation du nombre de détenteurs de cartes interfédérales illustre la pertinence de cette orientation, facilitant la mobilité des pêcheurs et élargissant les possibilités de pratique.

MODERNISATION ET LISIBILITÉ DE L'OFFRE

Le SDDLDP a impulsé une amélioration significative de la visibilité des sites de pêche grâce à un travail de promotion et de lisibilité de la pratique. Ainsi le déploiement d'une signalétique nationale harmonisée et de panneaux d'accueil sur l'ensemble des parcours fédéraux et AAPPMA contribue à une meilleure compréhension des parcours, des règlements et des spécificités locales pour l'ensemble des pratiquants novices comme passionnés.

Parallèlement, la labellisation de parcours de pêche ou encore la mise en place de parcours spécifiques (carpes, float tube, mouche) renforcent la qualité et l'identification de l'offre départementale. Cette démarche qualitative s'accompagne d'une digitalisation ambitieuse avec la création de la plateforme de réservation resa.peche62.fr (plus de 1000 réservations via la plateforme en 2025) et la mise en ligne des parcours sur la plateforme web Geopeche.com, facilitant l'accès à l'information et simplifiant l'organisation de la pratique.

DES PARTENARIATS STRUCTURANTS ET DYNAMIQUES

Le SDDLDP a également permis de consolider des partenariats stratégiques avec les acteurs spécialisés.

La collaboration avec le club des Carpistes Audomarois a favorisé l'organisation d'événements majeurs tels que les enduros carpes et des animations thématiques, renforçant l'attractivité du territoire.

Le travail mené avec les Clubs Mouche 62 (ateliers, initiations, salon mouche) participe à la diversification des pratiques et à la transmission des savoir-faire.

Enfin, le développement du réseau de dépositaires d'articles de pêche contribue à soutenir l'économie locale et à améliorer l'accessibilité du matériel sur l'ensemble du département.

TOURISME PÊCHE



Le Pas-de-Calais affirme progressivement son positionnement comme destination de tourisme pêche, en s'appuyant sur la richesse et la diversité de ses milieux aquatiques. Rivières de première catégorie, grands canaux, plans d'eau et marais offrent un potentiel remarquable pour développer une offre structurée, qualitative et attractive à l'échelle régionale et nationale. Le territoire vitrine des 7 Vallées, engagé depuis plusieurs années dans une

démarche de valorisation halieutique, illustre pleinement cette ambition.

À travers la mise en réseau des parcours, l'amélioration de l'accessibilité, la promotion d'hébergements adaptés et la mise en avant d'espèces emblématiques, ce secteur constitue un modèle de développement intégré conciliant attractivité touristique et préservation des milieux à l'image du parcours fraîchement labellisé Grands Migrateurs à Maresquel-Ecquemicourt (Avril 2025) ou de la valorisation en cours réalisé par l'AAPPMA de Brimeux sur les étangs communaux de Brimeux. Cette nouvelle labellisation porte le chiffre à 4 parcours labellisés dans le Pas-de-Calais (Etang de Plouvain, Parcours fédéral d'Esquerdes, étangs de Contes et Parcours fédéral de Maresquel-Ecquemicourt).

Cette dynamique se poursuit aujourd'hui sur d'autres territoires stratégiques, notamment avec la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, où la structuration de l'offre pêche s'inscrit dans une logique de développement local et de diversification touristique.

Le bassin de la Sensée, reconnu pour la qualité de ses parcours et son potentiel halieutique, fait également l'objet d'une attention particulière afin de renforcer son rayonnement et son attractivité.



UN SUIVI PERSONNALISÉ

Dans un contexte où la gestion associative se complexifie et où les enjeux environnementaux s'intensifient, les AAPPMA (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) ont plus que jamais besoin d'un appui solide. C'est précisément le rôle que joue la Fédération du Pas-de-Calais : accompagner, former, structurer et soutenir les bénévoles qui œuvrent chaque jour au service de la pêche et des milieux aquatiques.

La Fédération organise en moyenne une à deux sessions de formation par an, destinées aux gestionnaires et bénévoles des AAPPMA. Ces rencontres collectives couvrent un large éventail de thématiques allant de l'administratif, à la restauration écologique et la connaissance du milieu aquatique. Ces sessions permettent non seulement de transmettre des compétences, mais aussi de favoriser l'échange d'expériences entre associations, renforçant ainsi la cohésion du réseau départemental.

Au-delà des formations collectives, la Fédération met en place un accompagnement personnalisé. Les équipes techniques et administratives se déplacent directement auprès des AAPPMA pour répondre aux problématiques spécifiques rencontrées sur le terrain. Cet appui individualisé permet :

- D'analyser des situations particulières,
- D'aider à la prise de décision stratégique,
- D'accompagner des projets de restauration ou d'aménagement,
- De sécuriser des démarches administratives complexes.

Cette proximité constitue un levier essentiel pour soutenir des bénévoles souvent très investis, mais confrontés à des missions de plus en plus techniques.

UN DOCUMENT D'AIDE À LA GESTION

Dans la continuité de ces actions et consciente que la gestion administrative liée aux obligations de l'agrément environnemental et des nouvelles missions attribuées depuis la loi LEMA de 2006 complexifie la mission bénévole, la Fédération élabore actuellement un document d'aide à la gestion dédié aux responsables associatifs.

Ce support a pour ambition à la fois de clarifier les obligations réglementaires et administratives, structurer les bonnes pratiques de gouvernance et trouver les bons interlocuteurs, apporter des repères méthodologiques pour la gestion financière et faciliter le pilotage des actions halieutiques et environnementales. Cet outil constituera un véritable guide opérationnel, pensé pour sécuriser les pratiques et soulager les bénévoles dans leurs responsabilités quotidiennes.

UNE VISIBILITÉ ACCRUE

La visibilité du loisir pêche connaît une dynamique nouvelle grâce à une stratégie digitale renforcée. Le site peche62 constitue une vitrine incontournable pour valoriser les actions, les parcours et les actualités, tandis que la majorité des AAPPMA investissent activement les réseaux sociaux. En 2025, une présence sur LinkedIn, dédiée aux partenaires, a permis de renforcer la crédibilité et les collaborations professionnelles.

En parallèle, l'utilisation accrue de la newsletter via le CMS Info Pêche optimise la diffusion ciblée d'informations auprès des adhérents. Enfin, la création d'adresses mail harmonisées simplifie considérablement la prise de contact, modernise l'image du réseau et améliore la réactivité des associations.

Le développement d'une présence web structurée contribue pleinement à promouvoir la pêche comme un loisir accessible, organisé et tourné vers l'avenir.



4
PARCOURS LABELLISÉS



11
HÉBERGEMENTS LABELLISÉS



1739
KM PARCOURS RÉCIPROCITAIRES



27
PLANS D'EAU RÉCIPROCITAIRES



73 000 VISITEURS ACTIFS
WWW.PECHE62.R



8 100
FOLLOWERS



4 840
ABONNÉS

Le Département et la Pêche : un *partenariat* durable pour une *nature* préservée

Nous devons mutualiser nos compétences pour mobiliser les usagers vers une politique de l'eau volontariste, ambitieuse et dotée de moyens propres, mais également impulser la prise de conscience collective de l'Eau comme bien commun vital.

EDEN62 : UN PARTENARIAT RENOUVELÉ AU SERVICE DES MILIEUX AQUATIQUES DU PAS-DE-CALAIS

En Octobre 2025, Emmanuelle Leveugle, présidente d'Eden 62, et Pascal Saillot, président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique 62, ont officiellement signé une nouvelle convention cadre pour la période 2026-2030.

Cette signature marque le renouvellement d'un partenariat fort, construit au fil des années autour d'une ambition partagée : mieux connaître, protéger et faire découvrir les milieux aquatiques du département.

Pour les cinq années à venir, cette convention prévoit le partage de connaissances et d'expertises sur les milieux aquatiques, une coopération scientifique et technique renforcée, des actions de sensibilisation du public (animations, ateliers, conférences...), l'accompagnement réglementaire, la formation des gardes-pêche, des réunions de programmation, un suivi annuel des actions et une collaboration durable au service de la biodiversité. Au-delà d'un simple engagement administratif, cette convention traduit une volonté commune d'agir concrètement pour la préservation des écosystèmes aquatiques du Pas-de-Calais. Elle pérennise également le travail engagé depuis plusieurs années pour concilier les usages, protéger les espaces naturels et valoriser les sites par le biais du loisir pêche, levier essentiel de sensibilisation et de respect des milieux. En unissant leurs compétences et leurs réseaux, Eden 62 et la FDAAPPMA62 réaffirment leur rôle d'acteurs incontournables de la biodiversité locale.



VALORISATION HALIEUTIQUE DU LAC BLEU : UN DÉFI RÉUSSI

La concrétisation de la valorisation halieutique de l'ENS du Lac Bleu à Rœux illustre parfaitement la réussite d'un partenariat fondé sur le dialogue et l'équilibre des usages. La mise en place d'un parcours pêche spécifique en float tube aux leurres, accessible uniquement sur inscription préalable via resa.peche62.fr, a permis d'encadrer la fréquentation et de garantir une gestion maîtrisée du site. Ce dispositif assure une véritable conciliation des pratiques, en tenant compte des activités déjà présentes telles que la plongée ou les exercices menés par la gendarmerie et le SDIS. La présence sur site des pêcheurs a permis d'assurer un relai terrain quant aux usages non autorisés sur site et à la problématique déchets. Après une période test conduite en 2025, dont le bilan s'est révélé positif tant sur le plan environnemental qu'organisationnel, une nouvelle convention pluriannuelle devrait être signée courant 2026. Elle encadrera une pratique régulière de septembre à janvier, accompagnée d'une signalétique renouvelée pour renforcer la lisibilité et la sécurité du site. Cet exemple démontre qu'une valorisation halieutique raisonnée, concertée et encadrée peut pleinement contribuer à la dynamique d'un espace naturel sensible, tout en respectant ses enjeux écologiques et ses usages multiples.

DES CONVENTIONS TRIPARTITES

Les associations agréées sur lesquelles se trouvent un Espace Naturel Sensible ouvert à la pêche comme l'association des pêcheurs de la Vallée de la Liane ou encore les Percots Béthunois sont associées à la gestion et à la rédaction de convention tripartite pour la valorisation halieutique des sites dans le respect du milieu aquatique. En 2025, les règles d'usage ont pu être harmonisées sur la réglementation du code de l'environnement pour une meilleure lisibilité du loisir qui se pratique uniquement en no-kill sur les ENS. Les AAPPMA assurent ainsi sur place la sensibilisation et la surveillance de la bonne application des mesures de protection pour un loisir durable.



L'ÉTANG DU PETIT SAILLY

Situé sur la commune de Sailly-Labourse, au cœur du domaine de Bellenville géré par EDEN 62, cet étang se distingue par la richesse de son peuplement piscicole et par la qualité de son cadre naturel. Il offre ainsi un équilibre entre un environnement verdoyant, propice au ressourcement, et une pratique halieutique de qualité.

En 2025, une visite de terrain réunissant l'association locale de Béthune, les chargés de mission d'EDEN 62 et la Fédération départementale a permis de repenser et d'ajuster les chemins d'accès. Cette démarche concertée visait à concilier l'accueil des pêcheurs avec la préservation des zones de refuge essentielles à la biodiversité présente sur le site.

Ces échanges réguliers entre gestionnaires des milieux naturels et acteurs du loisir pêche démontrent l'importance d'une gouvernance partagée. Ils constituent une condition indispensable pour assurer la pérennité de l'activité halieutique, en garantissant le strict respect de la réglementation départementale ainsi que des aménagements spécifiques définis localement. Ainsi, la concertation apparaît non seulement comme un outil de gestion, mais comme un véritable levier pour inscrire durablement la pêche dans une logique de protection et de valorisation des espaces naturels pour l'ensemble des usagers.

A noter qu'une démarche similaire est actuellement en cours sur l'étang des Glaisières de Nesles avec l'AAPPMA de Samer afin de pérenniser le loisir pêche sur ce site protégé.

EXPERTISE SCIENTIFIQUE

En 2023, la Fédération dans le cadre de son assistance aux différentes maîtrises d'ouvrage, avait orienté et apporté son expertise auprès du Conservatoire du Littoral et d'EDEN 62, pour la création d'une frayère éso-cyprinicole en plein cœur du Marais Audomarois sur le site des Petites Pâtourettes dans la commune de Salperwick. Le projet de restauration écologique des Petites Pâtourettes a consisté à réaliser des travaux forestiers (abattage, broyage de la végétation ligneuse, etc...) mais également des travaux de terrassements dans sa grande majorité (déblais, remblais, reprofilage de berges, retalutage, étrepage, etc...). Sur les 6.5ha dont a fait l'acquisition le Conservatoire du Littoral, 3.3ha ont été terrassés afin de restaurer des roselières sur la partie Sud du site. Sur la partie Nord, il a été décidé que 3 lègres (watergangs) devaient être consacrées à créer des surfaces favorables à la reproduction du brochet et aux cyprinidés sur une surface de 1.2ha. Ces travaux ont consisté à reprofiler les berges des lègres en pente douce, réaliser des plages (enclaves) en alternance avec une hauteur d'eau d'au moins 30 cm et de creuser un chenal central (70 cm de profondeur) afin d'améliorer l'accessibilité aux géniteurs. Par la suite la végétation hydrophytique et héliophytique a pu naturellement coloniser ces nouvelles surfaces terrassées. Suites à ces travaux, la FDAAPPMA en partenariat avec le CDL et EDEN 62, a souhaité évaluer l'efficacité des travaux par la réalisation d'indice d'abondance brochetons en mai 2025. Les prospections embarquées et à pied n'ont pas été optimales et 4 transects (IAB) ont été réalisés. Les espèces recensées sont : l'anguille, la brème commune, la brème bordelière, la perche, le carassin argenté, le gardon, la tanche et la bouvière. Un seul brochet a été aperçu (échappé) lors de ces IAB et celui-ci mesurait approximativement 40cm. L'écrevisse américaine, espèce exotique envahissante (*Faxonius limosus* anciennement *Orconectes limosus*) a, quant à elle, été échantillonnée en grand nombre. Les conditions d'échantillonnages n'ont pas été optimales avec un tirant d'eau insuffisant pour progresser en bateau et une prospection à pied très limitée.

Le fait que l'échantillonnage n'a pas pu être réalisé dans de bonnes conditions, l'évaluation de l'efficacité de reproduction du brochet n'a pas pu être appréciée.

Afin d'améliorer la connaissance sur les différents sites gérés et entretenus par EDEN 62, suite à la délégation de gestion des parcelles acquises par le Conservatoire du Littoral lors de ces dernières années, EDEN 62 souhaite travailler en 2026 en étroite collaboration avec la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, pour acquérir des données sur la biodiversité faunistique inféodée aux zones humides dans le marais Audomarois afin d'orienter les futures actions de gestion en faveur des différentes espèces présentes. Il s'agira d'évaluer et de détecter les espèces piscicoles, d'amphibiens et de mollusques via l'analyse de l'ADN environnemental après une phase de prélèvements d'eau sur 12 sites. Dans le marais Ouest, 7 sites ont été sélectionnés. 5 autres sites ont été retenus dans le marais Est dont la Réserve Naturelle Nationale des étangs du Romelaère.



« Eden62 contribue à protéger la biodiversité et les espaces naturels sensibles en les aménageant. L'idée est de ne pas mettre ces espaces sous cloche, mais au contraire de les faire découvrir à la population. La mise en place de partenariat est primordiale pour sensibiliser le plus grand nombre à la biodiversité et au besoin de préserver les milieux sensibles »

Emmanuelle Leveugle, Présidente Eden62



Pêche : Et si le vrai mordu, c'était le bénévole ?

Le bénévolat est le véritable moteur de la pêche en France ; sans ces passionnés qui entretiennent les berges et transmettent leur savoir, le loisir n'existerait tout simplement pas.

Indispensables piliers du monde halieutique, les bénévoles ne se contentent plus de gérer les droits de pêche ; ils s'imposent désormais comme de véritables acteurs de la transition écologique. Entre restauration des habitats naturels, surveillance de la qualité des eaux et transmission pédagogique auprès des nouvelles générations grâce à des événements de plus en plus dynamiques, ces passionnés investissent le terrain avec une expertise croissante. Zoom sur une implication citoyenne devenue le moteur essentiel de la préservation de la biodiversité aquatique et du dynamisme d'un loisir en pleine mutation.

LES ANIMATIONS PÊCHE

En 2025, la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a démontré une fois encore que la vitalité du loisir pêche repose avant tout sur celles et ceux qui s'engagent bénévolement pour transmettre leur passion. Derrière chaque animation, chaque sourire d'un jeune pêcheur, chaque première prise, il y a l'énergie et la générosité de femmes et d'hommes qui donnent de leur temps pour faire vivre la pêche et protéger nos milieux aquatiques.

L'année 2025 a été marquée par une dynamique particulièrement forte. Grâce à l'implication des bénévoles et des structures partenaires, 26 animations pêche ont été organisées sur le territoire. Ces rendez-vous ont permis d'initier 519 personnes au loisir pêche, souvent pour la première fois. Au total, 13 communes différentes ont accueilli ces moments de découverte, transformant berges, plans d'eau et rivières en véritables lieux de transmission. Partout, la même ambition : ouvrir la pêche au plus grand nombre et partager les valeurs qui l'accompagnent. Cinq techniques de pêche différentes (coup, street fishing, mouche, float tube leurres, float tube streamer) ont ainsi été présentées et expérimentées. Une diversité qui permet aux nouveaux pratiquants de découvrir la richesse du loisir pêche et de trouver la pratique qui leur correspond. Ces animations ont également pu compter sur la collaboration de trois clubs partenaires les Carpistes Audomarois, le Club mouche 62 et Passion Pêche Mouche ainsi qu'une dizaine de bénévoles complémentaires issus d'AAPPMA du département, preuve que la dynamique collective

est essentielle pour faire vivre la pêche sur les territoires. Dans un contexte où les activités de pleine nature jouent un rôle essentiel pour reconnecter les citoyens à leur environnement, leur engagement est précieux.

Les résultats de 2025 montrent une chose essentielle : la pêche attire, dès lors qu'elle est partagée. Chaque animation est une porte ouverte vers une pratique accessible, respectueuse de la nature et profondément conviviale.

LE SALON DE LA PÊCHE À LA MOUCHE

L'édition anniversaire des 5 ans du Salon de la pêche à la mouche du Pas-de-Calais a confirmé une réalité essentielle. Derrière la réussite de cet événement, il y a avant tout l'engagement de bénévoles passionnés. Grâce à la mobilisation dynamique des membres des associations Les Refendus et du Club Mouche 62, cette édition 2025 a pris une dimension toute particulière. Près de 40 exposants – acteurs de l'environnement, détaillants spécialisés, artisans monteurs de mouches ou encore structures associatives et éducatives – étaient réunis pour partager leur savoir-faire et leur passion autour de l'eau et du loisir pêche. Tout au long de la journée, près de 300 visiteurs ont pu découvrir l'univers exigeant et créatif de la pêche à la mouche, échanger avec les exposants et surtout participer à des ateliers gratuits qui ont rythmé la journée, grande nouveauté de cette édition. Entièrement animés par des bénévoles, qu'ils soient particuliers ou membres de clubs, ces ateliers ont illustré l'esprit même du



salon : un lieu de transmission, de convivialité et de passion partagée où l'engagement associatif fait vivre et rayonner la pêche à la mouche sur le territoire.

A noter l'engagement actif de la Commune d'Hesdin-la-Forêt et de la Communauté de Communes des 7 Vallées pour dynamiser cet événement qui est devenu un rendez-vous phare du calendrier hesdinois.

CHANTIERS PARTICIPATIFS

La Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dresse un bilan extrêmement positif de la mise en place des chantiers participatifs. Véritable moteur du développement du loisir pêche et de la préservation écologique, ces événements ont démontré que la force vive du département réside avant tout dans l'implication de ses bénévoles.

Chaque journée commence par une immersion pédagogique où les bénévoles deviennent des acteurs avertis des enjeux écologiques. En plus de l'aspect technique (sécurité, constitution d'équipes, gestion des milieux ouverts), ces chantiers sont devenus des lieux d'échanges privilégiés et de rencontres rassemblant des bénévoles de clubs et d'AAPPMA différentes sur un même lieu. Qu'ils soient pêcheurs de longue date ou simples citoyens amoureux de la nature, les participants unissent leurs forces pour protéger un patrimoine naturel commun, renforçant ainsi le lien social autour de nos cours d'eau. La réussite de ces opérations prouve que la protection de nos rivières est l'affaire de tous. La Fédération tient à remercier chaleureusement chaque volontaire dont l'énergie et le temps consacrés permettent de maintenir des parcours de pêche de haute qualité et des écosystèmes fonctionnels.

Ces initiatives se développent de plus en plus au sein des associations qui parviennent à nouveau à mobiliser des bénévoles volontaires pour assurer le suivi des parcours de pêche voire plus en s'engageant à travers des Plans de Gestion ambitieux à l'image de l'AAPPMA de Nielles-les-Bléquin.

HAUTS-DE-FRANCE PROPRES

À l'occasion de l'opération Hauts-de-France Propres 2025, les associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) ont une nouvelle fois démontré leur engagement concret pour la préservation des milieux naturels. Près de la moitié des structures du réseau se sont mobilisées, rejoignant les 104 315 bénévoles présents les 14, 15 et 16 mars 2025 à travers toute la région.

Sur les berges des rivières, autour des plans d'eau ou dans les zones humides, les pêcheurs bénévoles ont pris part aux opérations de nettoyage, contribuant activement aux 1 948 points de ramassage organisés dans les Hauts-de-France. Leur implication est essentielle : en tant qu'acteurs de terrain et observateurs privilégiés des milieux aquatiques, ils jouent un rôle clé dans la lutte contre la pollution des eaux notamment des déchets déposés qui menacent la biodiversité. Grâce à cette mobilisation collective, 9 250 m³ de déchets ont été retirés de la nature, illustrant la force d'un engagement partagé entre citoyens, associations et collectivités pour préserver durablement notre patrimoine naturel.

CONCOURS

L'année 2025 a été marquée par le renouvellement du concours Enduro Carpes Fédéral porté par la Fédération et les Carpistes Audomarois. Un week-end intense qui a permis de mettre en exergue un nouveau site inédit : le marais de Palluel. Cette manifestation a connu un bel engouement avec la mobilisation massive des bénévoles de l'AAPPMA de Palluel.

Nouveauté 2025 : plusieurs bénévoles ont rejoint les équipes de la Fédération le temps d'une journée pour devenir commissaires bénévoles dans le cadre des Juniors Fishing Tour Leurres.



Parce qu'au-delà des chiffres, la véritable réussite de ces animations se mesure dans les regards émerveillés des nouveaux pêcheurs... et dans l'engagement de celles et ceux qui rendent ces moments possibles. Bravo et merci aux bénévoles.

PGP : outil clé pour une gestion durable

Entre passion halieutique et gardien de gestion durable du milieu aquatique : le Plan de Gestion Piscicole (PGP) s'impose aujourd'hui comme la pierre angulaire d'une pêche moderne et responsable. Véritable trait d'union entre la préservation des écosystèmes et le développement du loisir, cet outil stratégique transforme chaque kilomètre de rivière ou plans d'eau en un projet de territoire durable ancré dans les politiques locales. À l'heure où les pressions environnementales s'intensifient, découvrez comment les plans de gestion associent la protection de la biodiversité aquatique avec le plaisir des pêcheurs de demain.



STRUCTURER POUR PRÉSERVER

Préserver durablement la ressource halieutique exige méthode, concertation et vision à long terme. C'est tout l'enjeu des plans de gestion piscicole déployés dans le Pas-de-Calais, que la Fédération accompagne activement aux côtés des AAPPMA du territoire. En 2025, cette dynamique s'est traduite par des avancées concrètes, confirmant la montée en puissance d'une gestion structurée, cohérente et adaptée aux spécificités locales.

PGP FINALISÉS EN 2025

L'année 2025 marque une étape significative dans la gestion durable de nos écosystèmes aquatiques avec la finalisation des plans de gestion piscicole (PGP) de Saint-Omer et de Roussent. Ces aboutissements ne sont pas le fruit du hasard, mais l'illustration concrète de l'engagement soutenu des AAPPMA locales. Ce travail de longue haleine, mené en étroite collaboration avec les agents de développement de la Fédération, témoigne d'une volonté commune de concilier passion de la pêche et rigueur scientifique.

Élaborer un plan de gestion piscicole dépasse le cadre d'une simple organisation des pratiques de pêche. Il s'agit d'un véritable projet de territoire qui s'inscrit dans une démarche durable globale. Pour être efficace, cette approche intègre plusieurs piliers fondamentaux comme l'analyse scientifique des peuplements reposant sur les diagnostics précis des populations de poissons pour comprendre la dynamique des espèces en place ou encore l'évaluation de l'état écologique du milieu pour pouvoir définir des objectifs clairs à court, moyen et long termes, garantissant une continuité dans l'action publique et associative. Quand cela est possible, le PGP passe par la mise en œuvre d'actions concrètes telles que la restauration des habitats naturels (frayères, caches), la délimitation fine des zones de pêche et de déversement, ainsi qu'un volet essentiel de sensibilisation auprès des pratiquants.

La force de ces plans réside dans leur capacité à adapter les stratégies aux réalités de terrain. Chaque cours d'eau possède son identité, de son caractère typologique aux pressions environnementales, en passant par les usages locaux et le potentiel biologique réel.

En structurant l'action de manière aussi rigoureuse, ces plans renforcent la cohérence entre deux missions parfois perçues comme antagonistes à savoir la protection stricte des milieux aquatiques et le développement raisonné de la pêche de loisir. Ils offrent ainsi aux gestionnaires une feuille de route solide pour transformer les défis écologiques d'aujourd'hui en opportunités halieutiques pour demain.



2026 : ACCOMPAGNER, STRUCTURER, CONSOLIDER

Forte de ces avancées, la Fédération poursuivra en 2026 son travail d'accompagnement auprès des AAPPMA de Oisy-le-Verger et de Nielles-les-Bléquin. L'objectif est clair : construire des plans de gestion efficaces, réalistes et adaptés aux enjeux propres à chaque territoire avec le soutien des gestionnaires des AAPPMA, sentinelles locales de la pratique et du milieu.

Cette démarche repose donc sur plusieurs principes fondamentaux, qui sont :

- Une approche partenariale :

Les décisions sont co-construites avec les responsables associatifs, en tenant compte de leur connaissance fine du terrain.

- Une base scientifique solide :

Les diagnostics piscicoles et écologiques

orientent les choix stratégiques et garantissent leur pertinence.

- Une vision durable :

La gestion piscicole ne vise pas uniquement la satisfaction immédiate des pratiquants, mais la pérennité des populations et la résilience des écosystèmes.

Dans un contexte marqué par les évolutions climatiques, les modifications hydrologiques et les pressions anthropiques, disposer d'un cadre structuré devient indispensable pour anticiper et s'adapter.

La Fédération encourage l'ensemble des présidents d'AAPPMA du département souhaitant initier ou renforcer un plan de gestion piscicole pour 2026/2027 à se rapprocher de Raphaël Decrawer, référent fédéral sur ce thème.

CONSTRUIRE L'AVENIR HALIEUTIQUE DU PAS-DE-CALAIS

Les plans de gestion piscicole ne sont pas de simples documents administratifs. Ils traduisent une ambition **collective** : assurer la transmission d'un patrimoine naturel vivant aux générations futures.

En structurant l'action locale, en renforçant la responsabilité des acteurs et en inscrivant la gestion piscicole dans une logique durable, la Fédération et les AAPPMA du Pas-de-Calais démontrent qu'il est possible de concilier passion de la pêche, exigence écologique et développement territorial.

Anticiper plutôt que subir, planifier plutôt qu'improviser : telle est la ligne directrice qui guide la stratégie départementale au service de la ressource halieutique.

La réussite d'un Plan de Gestion Piscicole (PGP) ne repose pas uniquement sur la qualité de son diagnostic technique, mais avant tout sur la force du dialogue territorial. Pour transformer un document stratégique en actions concrètes, l'organisation de rencontres régulières entre la Fédération, les gestionnaires de l'AAPPMA et les acteurs locaux (syndicats de rivière, communes, intercommunalités, financeurs, usagers) est une condition *sine qua non*.

Cette concertation étroite permet de décloisonner les compétences : là où le pêcheur apporte sa connaissance fine du terrain et des populations piscicoles, la Fédération, les collectivités et les syndicats apportent leur expertise en aménagement du territoire et leur capacité de financement. À long terme, cette culture de l'échange crée un climat de confiance mutuelle, ouvrant la voie à des projets d'envergure — tels que la restauration de la continuité écologique ou la réhabilitation de zones humides — qui seraient hors de portée d'une structure isolée. En mobilisant l'ensemble des moyens techniques, humains et financiers autour d'une vision partagée, le PGP devient le catalyseur d'une adhésion générale, transformant la protection des milieux aquatiques en un véritable levier d'attractivité et de résilience pour le territoire.



Devenue établissement à caractère d'utilité publique et association agréée au titre de la protection de l'environnement, la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est reconnue comme un gestionnaire privilégié des milieux aquatiques. En effet, la faune piscicole est l'un des indicateurs reconnus de la qualité des milieux et de la biodiversité. Dotée d'une compétence technique, elle mène des actions en faveur des écosystèmes aquatiques au niveau local avec ses AAPPMA, ou de manière plus globale en collaboration avec des partenaires institutionnels ou associatifs.

Transmettre le geste, protéger les cours d'eau : Le cœur de nos chantiers écoles

CONTEXTE

En 2025, la Fédération du Pas-de-Calais pour la pêche et la protection des milieux aquatiques a poursuivi avec détermination sa mission de gestion, de préservation et de valorisation des cours d'eau, étangs et zones humides du département. À travers l'entretien régulier des berges, l'élagage des rejets ligneux, la protection des frayères et le suivi des populations piscicoles, elle agit concrètement pour garantir la qualité écologique des milieux aquatiques tout en maintenant leur accessibilité aux pêcheurs. Mais au-delà de ces interventions techniques indispensables, l'année 2025 aura été marquée par une dynamique forte : celle des chantiers-écoles de restauration écologique, actions concrètes à ciel ouvert où se conjuguent transmission des savoirs, engagement citoyen et action environnementale.

DES CHANTIERS D'ENVERGURE

Au-delà de la gestion des cours d'eau naturels, la Fédération déploie une stratégie foncière audacieuse visant à garantir aux pêcheurs un accès pérenne à des sites d'exception. Qu'il s'agisse d'acquisitions directes ou de baux de location longue durée, la maîtrise de sites emblématiques tels que les Ballastière d'Aire-sur-la-Lys, d'Eperlecques, de Oisy-le-Verger... marque un tournant dans l'offre halieutique départementale. Cette politique d'ancrage territorial ne se contente pas de sécuriser le foncier ; elle transforme ces plans d'eau en de véritables vitrines d'une pêche de qualité. Ici, la gestion est pilotée pour offrir des parcours diversifiés, sécurisés et biologiquement équilibrés, répondant aux attentes des pratiquants les plus exigeants tout en préservant la quiétude des lieux. Cette ambition ne s'arrête pas à la surface de l'eau. La Fédération assume pleinement ses missions d'entretien et de valorisation.

FORMER LES ACTEURS DE DEMAIN

Face aux enjeux croissants liés à l'érosion de la biodiversité, à la dégradation des habitats aquatiques et au changement climatique, la gestion durable des milieux naturels ne peut se concevoir sans formation. C'est dans cette perspective que la Fédération a renforcé sa politique partenariale avec les établissements d'enseignement et les acteurs locaux.

Les chantiers-écoles développés en 2025 reposent sur une conviction simple : former par l'action. Encadrés par les techniciens de la Fédération, les étudiants interviennent directement sur le terrain pour :



Certains chantiers écoles font l'objet d'un suivi pédagogique noté.

- entretenir les berges et restaurer les frayères ;
- débroussailler et gérer les rejets ligneux dans les zones humides ;
- participer au suivi écologique des populations piscicoles ;
- contribuer à la restauration d'habitats aquatiques dégradés.

Chaque intervention est pensée comme une séquence pédagogique complète à savoir un diagnostic écologique, une définition claire des objectifs, une mise en œuvre technique, puis une évaluation des résultats. Les jeunes mesurent ainsi concrètement l'impact de leurs actions sur la fonctionnalité des milieux.

DES PARTENARIATS DURABLES

En 2025, plusieurs structures ont été associées à cette dynamique comme le Lycée de Coulogne, la MFR de Marconne – formation Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (GMNF) ou encore la MFR de Rollancourt – BTS Gestion et Protection de la Nature (GPN). La Fédération étudie également la possibilité de développer ce type de projet avec des structures spécialisées comme les IME.

Avec les étudiants en BTS GPN de Rollancourt et les lycéens de la formation GMNF de Marconne, la Fédération entretient un partenariat étroit et

régulier. Ces collaborations donnent lieu à des chantiers pratiques et à des interventions sur différents sites fédéraux du département (marais de Contes, étangs des Ballastières, parcours fédéral de Delettes...), permettant aux jeunes de confronter leurs connaissances théoriques à la réalité du terrain : contraintes hydrauliques, dynamique végétale, continuité écologique, usages halieutiques.

Cette immersion professionnelle favorise l'acquisition de compétences techniques comme la lecture d'un cours d'eau, la gestion différenciée des ripisylves et la compréhension des cycles biologiques piscicoles mais aussi le développement d'une posture responsable face aux enjeux environnementaux.

UN IMPACT ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL MESURABLE

Les chantiers-écoles complétés par les chantiers participatifs bénévoles ne sont pas que de simples exercices pédagogiques ; ils participent pleinement à l'amélioration de l'état écologique des milieux comme à la restauration de zones de reproduction pour les espèces piscicoles, à l'amélioration de la circulation de l'eau et à la limitation de l'envasement, au maintien d'une ripisylve fonctionnelle et diversifiée ou encore à la valorisation

paysagère des sites.

Parallèlement, ils renforcent le maillage territorial et créent du lien entre les générations.

Les bénévoles des AAPPMA, les équipes pédagogiques et les étudiants partagent un objectif commun : préserver durablement les milieux aquatiques du Pas-de-Calais.

A noter que ces chantiers sont animés par deux salariés de la Fédération passés par les bancs de la MFR. Leur parcours, de l'apprentissage à la vie professionnelle, incarne la réussite de cette filière et renforce la résonance du message pédagogique.

La possibilité d'ouvrir ces chantiers à des élèves d'IME illustre par ailleurs la volonté de la Fédération d'élargir l'accès à ces expériences de terrain, en intégrant une dimension inclusive à ses actions environnementales.



95

JOURS D'ENTRETIEN PARCOURS FÉDÉRAUX



4

CHANTIERS ÉCOLES



3

STRUCTURES SCOLAIRES PARTENAIRES



7327

MÈTRES LINÉAIRES ENTRETENUS



6

PLANS D'EAU FÉDÉRAUX

Restauration écologique des étangs de Saint-Laurent-Blangy : un chantier en deux temps

Pendant l'hiver 2025-2026, la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Pas-de-Calais a mené d'importants travaux de restauration écologique aux étangs du Chevalier, situés sur la commune de Saint-Laurent-Blangy. Localisés dans la vallée de la Scarpe canalisée, les étangs du Chevalier s'inscrivent au cœur d'un vaste complexe naturel comprenant également les étangs d'Immercourt et la prairie humide d'Herwin. Ce plan d'eau, d'une superficie d'environ 1,3 hectare, constitue un maillon essentiel du réseau de zones humides du territoire, jouant un rôle écologique majeur à l'échelle locale.

AMÉNAGEMENTS FONDÉS SUR DES TECHNIQUES NATURELLES

Plusieurs interventions ont été réalisées afin d'améliorer durablement l'état écologique du site. Les berges ont notamment été réparées et consolidées grâce à une technique naturelle appelée fascinage. Cette méthode de génie végétal consiste à installer un tressage de saules vivants afin de stabiliser les rives avec la reprise des racines. Contrairement aux ouvrages artificiels tels que le tunage ou les palplanches, ces aménagements favorisent les échanges entre l'eau et la berge, tout en respectant l'équilibre de l'écosystème servant ainsi de support de vie à la biodiversité.

Mais qu'entendons-nous par restauration écologique ?

Il s'agit de redonner à un milieu naturel dégradé les conditions nécessaires à son bon fonctionnement. L'objectif est de permettre le retour d'une biodiversité riche et équilibrée, en accueillant davantage d'espèces animales et végétales et en

leur offrant des habitats adaptés, tout en maintenant les usages humains du site.

En parallèle, des travaux complémentaires ont été entrepris afin d'améliorer la circulation hydraulique entre les différents plans d'eau. Une passerelle a été installée en remplacement de deux buses devenues inadaptées, qui limitaient les échanges d'eau entre les étangs. Cette nouvelle installation rend le site plus fonctionnel, favorise la continuité écologique et améliore l'intégration paysagère de l'ensemble.

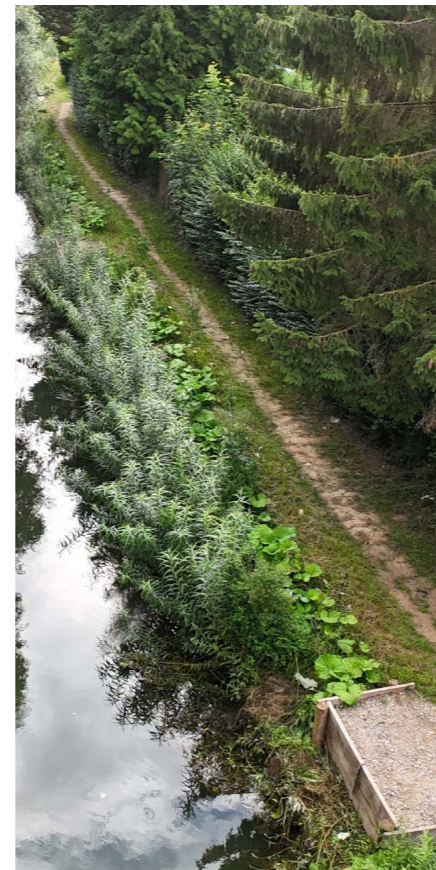
Au nord du site, un espace spécifique a été aménagé pour accueillir des plantes aquatiques dites héliophytes (Joncs, Carex,...). La berge a été reprofilée en pente très douce afin de créer une variation progressive de la profondeur d'eau. Ce gradient permet d'installer différentes strates de végétation et d'assurer de meilleures conditions d'implantation pour les plantations.

Cette végétation joue un rôle essentiel dans la filtration de l'eau et l'élimination des nitrates par exemple, la limitation de l'érosion des berges mais également, la création de zones refuges et de frayères pour les poissons (comme le brochet, la carpe ou la brème) ainsi que l'accueil d'insectes, d'amphibiens et d'oiseaux liés aux milieux humides.

UN SITE TRÈS FRÉQUENTÉ, À SÉCURISER ET VALORISER

Les étangs du Chevalier constituent un espace naturel de proximité très fréquenté par les habitants du quartier. Le site est particulièrement apprécié pour la pratique du loisir pêche et accueille un public de tous âges : des plus jeunes prenant leur première carte de pêche aux résidents de l'EHPAD voisin.

Il était donc essentiel de restaurer le



site de manière durable et sécurisée, en conciliant préservation écologique, accessibilité et usages récréatifs.

UN ENJEU PLUS LARGE : PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES

Ces travaux rappellent l'importance des zones humides, trop souvent dégradées au cours des dernières décennies. Pourtant, elles remplissent des fonctions indispensables :

- régulation des crues ;
- soutien des débits en période sèche ;
- filtration et protection de la ressource en eau ;
- réservoirs de biodiversité ;
- espaces de détente et de sensibilisation à l'environnement.

Au total, les travaux réunissent 702 mètres linéaires de restauration écologique dont 616 mètres linéaires de fascinage en saules vivants et la création de 86 mètres linéaires de pente douce



Restaurer ces milieux, c'est agir à la fois pour la biodiversité, pour la qualité de l'eau que nous consommons et pour notre cadre de vie.

Ce projet est le fruit d'une collaboration étroite entre plusieurs acteurs et gestionnaires du territoire à savoir : la Communauté urbaine d'Arras (CUA), la commune de Saint-Laurent-Blangy, l'AAPPMA de Saint-Laurent-Blangy (L'Entente Halieutique du Val de Scarpe) et la Fédération du Pas-de-Calais pour la pêche et la protection du milieu aquatique

qui met son expertise technique au service du territoire.

À travers ces aménagements et travaux d'envergure, les partenaires techniques, institutionnels et financiers affirment leur volonté commune de concilier préservation des milieux aquatiques et de sa biodiversité, valorisation paysagère chère aux usagers et maintien des activités locales de nature (loisir pêche, randonnée...), dans une logique de gestion durable et responsable acceptée



de tous.

VALORISER LE SITE GRÂCE À DES ÉVÉNEMENTS

Chaque année, le 2 février, et tout le mois de février, la Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH) rappelle l'importance vitale de ces écosystèmes, véritables « reins de la planète ».

Pour exemple, en 2025, la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'est mobilisée pour sensibiliser le public à la préservation de ces milieux fragiles avec les travaux de restauration écologiques et la création d'une zone de frayère eso-cyprinicole réalisés aux marais de Palluel, zone humide d'exception. Ces rencontres sont indispensables pour expliquer comment une zone humide en "bonne santé" garantit la qualité de l'eau et la richesse des populations piscicoles et surtout obtenir l'adhésion de l'ensemble des usagers aux travaux et mesures de gestion mise en place sur le site concerné.



SAINT-LAURENT-BLANGY
BASSIN DE LA SCARPE



8 SEMAINES
DE TRAVAUX



FDAAPPMA62
MAÎTRISE D'OUVRAGE /
MAÎTRISE D'OEUVRE



167 368.80 € TTC
70% AEAP
30% RÉGION HDF

Au cœur de nos bassins : Restaurer la vie, un projet de territoire

FOCUS SUR LA LYS

Les différents projets menés sur le bassin de la Lys illustrent l'engagement de la Fédération en faveur de la préservation et de la valorisation des milieux aquatiques. Les actions réalisées visent à restaurer les zones humides, améliorer la qualité de l'eau et soutenir la biodiversité locale. Ces projets s'inscrivent dans une démarche territoriale intégrée, combinant travaux d'aménagement, suivis écologiques et sensibilisation des acteurs et habitants, afin d'assurer des résultats durables et compris de tous pour l'ensemble du bassin.

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

La Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Pas-de-Calais est pleinement engagée dans la restauration de la continuité écologique des cours d'eau du Département. En 2025, une étude portant sur 5 ouvrages, situés entre Théroüanne et Aire-sur-la-Lys, a été lancée sur la Lys rivière.

Le lancement de cette étude a nécessité le recrutement d'un bureau d'étude spécialisé, INGETEC, en raison notamment de la complexité des ouvrages (bâti/route à proximité, risque inondation, etc...).

La maîtrise d'ouvrage prise par la Fédération sur ces ouvrages du bassin de la Lys résulte d'une convention de partenariat signée avec le SYMSAGEL (EPTB du bassin de la Lys) et entre pleinement dans le cadre de la participation de la Fédération à la STRAGEMA— STRATégie de GEstion des Milieux Aquatiques du bassin versant de la Lys – engagé sur le bassin depuis 2023.



QU'EST-CE QUE LA STRAGEMA ?

L'objectif de ce projet, lancé en 2023 par le SYMSAGEL, est de coordonner les actions des différents partenaires, de mutualiser et partager les informations, et de renforcer la connaissance des interventions menées sur le bassin.

Compte tenu de sa connaissance du bassin et des actions qu'elle mène depuis plusieurs années, la Fédération a été sollicitée pour intégrer la STRAGEMA.

Dans ce cadre, elle participe aux instances de gouvernance et techniques, à savoir les COPIL et COTECH, afin de contribuer aux échanges et à la planification des actions sur le bassin versant.

La Fédération apporte sa contribution notamment par :

- le partage de ses données (suivi biologique, suivi thermique) ;
- la mise en œuvre d'actions de restauration (RCE, etc.) ;
- des actions de communication et de sensibilisation auprès des élus locaux ;
- des animations destinées au grand public et aux scolaires sur l'ensemble du bassin.

L'engagement officiel de la Fédération dans la STRAGEMA a été concrétisé par la signature de la charte le 6 mars 2025, aux côtés de l'ensemble des membres.

LES USAGERS AU COEUR DES PROJETS

L'appropriation citoyenne est le moteur indispensable à la réussite durable des projets de restauration écologique sur le bassin de la Lys. En transformant l'utilisateur de simple spectateur en acteur engagé, des initiatives comme Rand'eau Lys ou la communication pédagogique d'Infolys brisent la barrière entre expertise technique et vécu quotidien. Cette implication est cruciale pour lever les réticences face aux transformations du paysage mais également pour mieux comprendre et inclure les usages. Les riverains et randonneurs sont les premiers observateurs de la biodiversité et des désordres du cours d'eau, ils jouent un rôle crucial d'alerte au quotidien. En rendant visibles les enjeux cachés de la nappe phréatique ou de la continuité écologique, on encourage des comportements individuels plus respectueux de la ressource.

L'engagement d'Infolys dans cette médiation prouve que la gestion de l'eau n'est pas qu'une affaire d'ingénierie, mais un véritable projet de société où chaque habitant devient le gardien de son patrimoine bleu.



CARE+ : UNE ALLIANCE PARTICIPATIVE POUR LA QUALITÉ DE L'EAU SUR LA LYS AMONT

Depuis octobre 2024, une nouvelle dynamique s'est engagée sur le territoire de la Lys amont. Le projet européen CARE+ (Coopération transfrontalière pour des Actions pour la Ressource en Eau) fédère les énergies autour d'un objectif clair : améliorer durablement la qualité de l'eau en agissant à la source des pollutions, notamment agricoles.

D'une durée de quatre ans, jusqu'en septembre 2028, CARE+ incarne une approche résolument partenariale. Porté par le SYMSAGEL, le projet s'appuie sur un réseau d'acteurs institutionnels, techniques et de terrain, dont la Fédération du Pas-de-Calais pour la pêche et la protection des milieux aquatiques est un partenaire engagé.

Mesurer pour progresser : un réseau de

suivi innovant

L'une des forces du projet CARE+ réside dans la mise en place d'un système de suivi de la qualité de l'eau structuré et participatif auquel les pêcheurs ont été associés. Sous l'impulsion du SYMSAGEL, un réseau d'acteurs techniques et volontaires a été constitué afin de disposer d'indicateurs réguliers.

Parmi les outils mobilisés figure le suivi des invertébrés aquatiques. Ces organismes (larves d'insectes, crustacés, mollusques...) jouent un rôle clé de bio-indicateurs. Leur présence, leur diversité et leur sensibilité aux pollutions permettent d'évaluer l'état écologique d'un cours d'eau avec une grande pertinence scientifique.

Concrètement, le SYMSAGEL organise plusieurs demi-journées de prélèvement

ouvertes aux volontaires. Encadrées techniquement, ces sessions permettent de réaliser des échantillonnages standardisés en rivière, d'identifier les familles d'invertébrés collectés et d'interpréter les résultats pour qualifier la qualité du milieu.

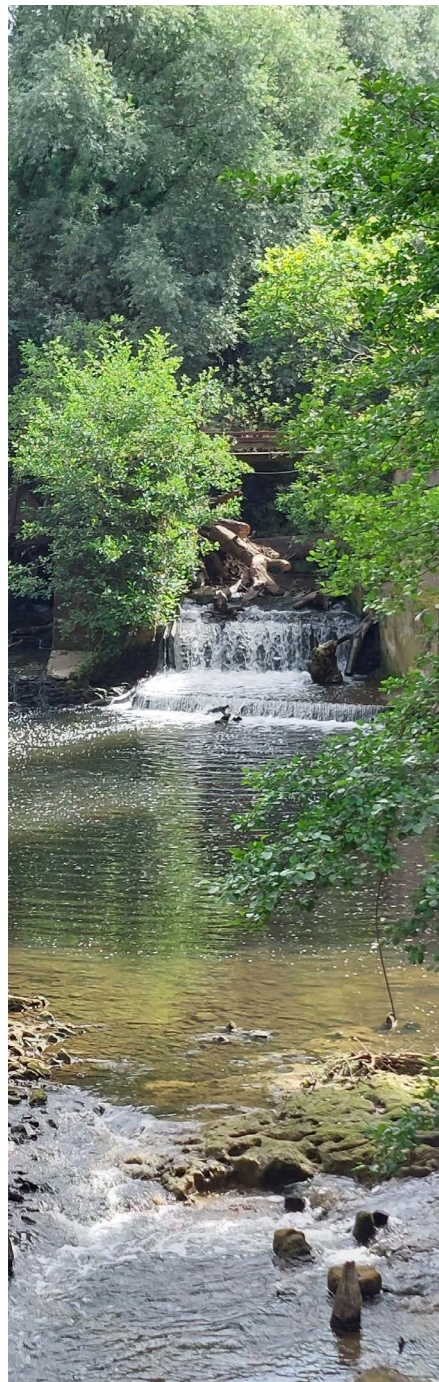
Cette démarche participative renforce la compréhension des enjeux écologiques tout en produisant des données essentielles à l'évaluation du projet.



Les invertébrés benthiques (larves d'insectes, mollusques, crustacés) constituent de précieux bioindicateurs de la santé des cours d'eau car ils sont sédentaires et sensibles aux modifications de leur milieu. Contrairement à une analyse chimique qui ne donne qu'une photographie instantanée de la pollution, l'étude de ces petits organismes permet d'évaluer la qualité biologique sur le long terme : certaines espèces, comme les plécoptères ou les éphémères, disparaissent dès la moindre pollution, tandis que d'autres, plus tolérantes comme les chironomes, prolifèrent.

Équilibre aquatique : Le grand chantier de la biodiversité est lancé. Perspectives 2026

Après plusieurs années où la Fédération avait choisi d'axer ses efforts sur la 1^{ère} catégorie piscicole, de nombreux projets en 2^{nde} catégorie ont vu le jour depuis 2023. L'année 2026 sera l'année du partage entre les types d'écosystèmes.



RCE SUR LA LIANE

En 2025, la Fédération a franchi une étape décisive sur la Liane en prenant la maîtrise d'ouvrage du projet du moulin de Questrecques, dernier gros point noir en termes de continuité écologique sur cet axe.

Initialement impulsé en 2016 par le SYMSAGEB, le projet s'est longtemps heurté à des complexités foncières et à l'opposition des anciens propriétaires. Le contexte a cependant changé suite aux inondations historiques de 2023 et 2024. La mise en vente concomitante du bâtiment a offert une opportunité foncière que la Fédération a saisie pour relancer le dossier après dix ans d'attente.

Pour garantir la faisabilité technique du chantier et s'affranchir des contraintes foncières, la Fédération a adopté une stratégie proactive avec l'acquisition en rive droite de deux parcelles stratégiques qui permettra de créer un nouveau tracé pour la Liane. Ce contournement est essentiel pour restaurer un écoulement naturel et favoriser la circulation des espèces piscicoles et sédimentaires.

En sollicitant l'appui de l'Établissement Public Foncier (EPF) pour le rachat du bâti, la Fédération change d'échelle. Il ne s'agit plus seulement d'un aménagement ponctuel, mais d'un projet de renaturation complète de la zone.

Le caractère ambitieux de cette opération repose sur sa capacité à répondre simultanément à deux enjeux majeurs. En supprimant l'obstacle physique du moulin, la Liane retrouve sa dynamique naturelle, essentielle à la survie des migrateurs et à la qualité de l'eau. En repensant l'emprise du cours d'eau et en redonnant de l'espace d'expansion à la rivière, le projet permet de ralentir les flux et de mieux protéger les populations riveraines proches du site.

L'année 2026 sera consacrée aux études techniques approfondies, aux procédures réglementaires et à la finalisation de la conception pour un lancement officiel des travaux en 2027.

RCE SUR LA LYS

La restauration de la continuité écologique est un processus dont la temporalité dépasse souvent les attentes immédiates. Il est important de souligner que ces projets s'inscrivent dans un temps long, dépassant généralement l'année de préparation.

Cette durée s'explique par la nécessité de mener des études d'incidences rigoureuses comme des relevés topographiques précis, analyses hydromorphologiques, inventaires faunistiques et études de l'impact hydraulique en période de crue comme d'étiage.

Chaque aménagement doit garantir non seulement le libre passage des espèces et des sédiments, mais aussi la sécurité des riverains et la stabilité des ouvrages d'art environnants.

Conformément à sa feuille de route, la Fédération a initié en 2025 une vaste étude diagnostique portant sur plusieurs ouvrages stratégiques jalonnant la Lys rivière. Cette approche globale permet d'éviter les interventions isolées et de concevoir une restauration cohérente sur l'ensemble du linéaire, maximisant ainsi le gain écologique pour la biodiversité aquatique. Cette étude devrait se concrétiser par une 1^{ère} phase de travaux à l'Automne 2026 avec la réalisation de travaux sur 2 ouvrages situés sur la commune de Théroüanne.

Les autres ouvrages feront l'objet de travaux répartis entre 2027 et 2028.



Sans les zones humides herbeuses et inondables, le brochet ne peut accomplir son cycle de vie, menaçant ainsi l'équilibre de tout l'écosystème.

RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

LA VALLÉE DE LA SCARPE

L'AAPPMA de Saint-Laurent-Blangy, détentrice des droits de pêche sur les étangs du Chevalier et d'Immercourt, a sollicité la Fédération pour un projet de requalification du bois situé en bordure des étangs du Chevalier, au nord du site.

La présence en zone urbaine et la faible capacité de déplacement de la biodiversité aquatique nécessitent de veiller à maintenir la plus grande mosaïque possible d'habitats et d'espèces, afin d'améliorer non seulement la qualité physico-chimique, mais aussi la qualité biologique du milieu.

Impactés par des phénomènes d'eutrophisation estivaux, les étangs fonctionnent en grande partie en circuit fermé. C'est pourquoi la requalification du bois en zone humide apparaît comme une solution pertinente pour répondre aux problématiques de qualité de l'eau, accroître les surfaces de reproduction et de croissance de la faune aquatique, et améliorer l'aspect paysager ainsi que l'intérêt pédagogique du site.

Un projet simple de réouverture des milieux, incluant le terrassement d'une frayère en pente douce, la plantation d'hélophytes et une meilleure connexion pour faciliter les échanges entre la zone humide et les étangs, est donc envisagé.

LA VALLÉE DE LA SENSÉE

En 2026, la Fédération accompagnera l'AAPPMA et la commune d'Écourt-Saint-Quentin dans la requalification d'une ancienne zone de boisement de 10 ha (peupleraie) en zone humide le long du canal Dominique.

En effet, la présence d'une dépression humide naturelle dans l'ancien boisement est le lieu idéal pour l'implantation d'une zone de frayère. Ces travaux permettront d'augmenter la biodiversité locale et apporter une véritable plus-value écologique au droit du site.

En parallèle, des travaux de restauration des berges du canal Dominique seront réalisés à l'aide de techniques en génie végétal. Enfin, des risbermes seront créées dans le canal afin de diversifier et d'augmenter localement les vitesses d'écoulement permettant de provoquer un auto-curage naturel et ainsi limiter un phénomène de sédimentation trop important.



LA VALLEE DE LA LYS

Bien qu'ayant accueilli la mesure compensatoire de la CCI d'Artois, qui a grandement amélioré la qualité écologique du site, les Ballastières à Aire-sur-la-Lys ont encore beaucoup de potentialité en terme de restauration.

En effet, plusieurs zones de peupleraies, totalement inadaptées en zone humides, sont présentes. De plus, des vestiges de structures anthropiques sont encore présents sur site contribuant à la dégradation des milieux.

Un nouveau projet est donc à l'étude afin de finaliser la remise en état écologique global du site. Ce nouveau projet comprendra :

- L'abattage des zones de peupleraies restantes et remplacement par des essences adaptées ;
- Le retrait des structures anthropiques restantes sur site ;

- La diversification de la mosaïque d'habitats via la création d'un réseau de mares.

Enfin, le projet sera accompagné par la mise en place d'une aire d'accueil du public qui permettra de sensibiliser le plus grand nombre à la faune/flore des zones humides ainsi qu'à leur protection et à leur conservation.

Les Fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique jouent un rôle crucial dans la préservation des écosystèmes aquatiques. Parmi les missions scientifiques, on retrouve le suivi des stocks de poissons, l'analyse de la qualité de l'eau, ainsi que l'évaluation des habitats aquatiques. Les objectifs de ces suivis incluent l'amélioration des pratiques de gestion, la mise en place de mesures de conservation adaptées et la promotion de la recherche scientifique. En partageant les résultats avec les acteurs locaux et les décideurs, les Fédérations contribuent à une meilleure prise de conscience des enjeux environnementaux et à la mise en œuvre de politiques publiques favorables à la préservation des milieux aquatiques.

Recenser pour mieux *protéger*

LES PÊCHES SCIENTIFIQUES

L'équipe de la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a réalisé comme chaque année des inventaires piscicoles par le biais de pêches scientifiques à l'électricité. Cette méthode, respectueuse de l'environnement, vise à évaluer la biodiversité aquatique et à surveiller l'état des populations piscicoles dans différents bassins versants du département. En bancarisant des données précises sur les populations de poissons et leur répartition, la Fédération pourra mieux appréhender les facteurs de perturbations et les impacts des changements environnementaux sur ces milieux fragiles qui subissent de nombreuses pressions souvent liées à l'activité humaine. Au total, la Fédération a donc mené 64 pêches scientifiques en 2025 (hormis les pêches de sauvegarde et de sauvetage).

EFFICACITÉ DE LA REPRODUCTION À CONTES

La Fédération peut déployer des protocoles de pêche scientifique diversifiés, adaptés à la multiplicité des milieux (cours d'eau et plans d'eau), afin d'obtenir un état des lieux précis de la biodiversité piscicole. Ainsi, une campagne de pêche par ambiance a été menée dans l'étang 3 du Marais de Contes pour évaluer le succès de la reproduction du brochet. Si la capture de six brochetons confirme que la reproduction est biologiquement active, les résultats témoignent d'un déséquilibre manifeste : ce chiffre est jugé insuffisant et décevant au regard de l'importante capacité d'accueil offerte par les zones de frayères disponibles. Ce constat souligne donc une faible efficacité reproductive qu'il convient de suivre et d'analyser si les futurs suivis confirment ces mêmes résultats.

LES INVENTAIRES COMPLETS

La Fédération a également travaillé en collaboration avec le Symsagel, en réalisant 2 inventaires complets sur la Lys à Delettes (parcours Fédéral) et la Lys à Dennebroeucq dans le cadre du suivi post-travaux de la Scierie Danel (suivi N+2). Dans le cadre du renouvellement du PGP (Plan de Gestion Piscicole) de l'AAPPMA « Les Amis de la Rivière », 2 inventaires complets (état initial) ont été réalisés sur les communes de Nielles-lès-Bléquin et de Larré. Ces stations seront suivies dans le temps en vue d'évaluer les actions d'entretien et de restauration qui seront menées par l'AAPPMA dans ces prochaines années.

Véritable diagnostic de précision, la pêche scientifique d'inventaire complet repose sur un protocole rigoureux d'épuisement des stocks. Concrètement, le tronçon de cours d'eau est délimité par des filets pour isoler la zone. L'opération consiste ensuite à réaliser plusieurs passages successifs au sein de cette station, sans remise à l'eau immédiate des individus. Cette méthode permet d'estimer de manière quasi exhaustive la densité, la diversité et la structure démographique des populations piscicoles.

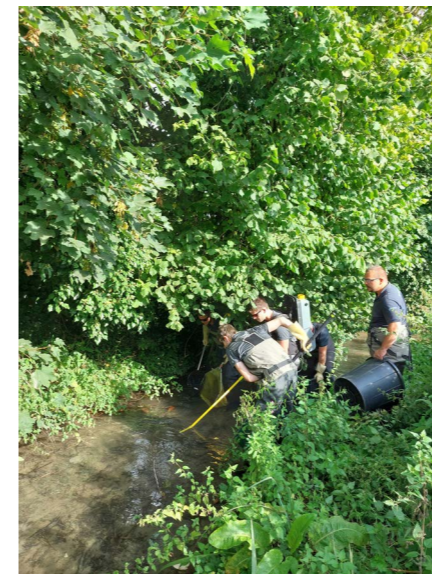
En obtenant ainsi une photographie à un instant T de l'état biologique du milieu, la Fédération se donne les moyens d'évaluer objectivement l'efficacité des travaux (ou ceux à venir) de restauration et d'adapter sa stratégie de gestion locale si nécessaire.

INDICES D'ABONDANCE BROCHETONS

La Fédération a conduit quatre opérations d'évaluation des Indices d'Abondance Brochetons (IAB) au lieu-dit « les Petites Pâtorettes », dans le marais Audomarois. Ce protocole spécifique consiste à effectuer un échantillonnage sur une surface définie pour dénombrer les juvéniles de l'année. En comparant ces effectifs aux capacités d'accueil du milieu, cet indice permet de mesurer précisément l'efficacité de la reproduction naturelle du brochet et la fonctionnalité des zones de frayères.

SUIVI TÉLÉMÉTRIQUE

Une pêche électrique ciblant la truite fario a été réalisée sur le Crinchon à Wailly, dans le cadre de l'étude de télémétrie RFID sur l'ouvrage aménagé de Sainte Bertille, en collaboration avec la Communauté Urbaine d'Arras. Dans le cas présent, la pêche avait donc pour objectif de capturer des truites fario présentes dans le milieu pour les marquer individuellement avec des puces RFID. Ce suivi par télémétrie est essentiel pour analyser la libre circulation des poissons, et plus particulièrement leur capacité à franchir l'ouvrage aménagé, offrant ainsi un retour d'expérience précieux sur la réussite des dispositifs de restauration de la continuité écologique.



SUIVI PKD

La Fédération a également mené des pêches scientifiques d'investigation sur quatre stations du bassin versant de l'Aa, avec pour objectif prioritaire de diagnostiquer le statut sanitaire des populations de truitelles face au parasite myxozoaire (*Tetracapsuloides bryosalmonae*). Ce parasite, qui se développe dans des conditions de températures de l'eau élevées, provoque une hypertrophie rénale pouvant entraîner une mortalité importante chez les salmonidés.

SAT62

Dans le cadre du programme d'action SAT62, initié en 2017, la Fédération a déployé un suivi rigoureux sur les bassins de la Canche, de l'Authie et de la Hem, réalisant au total 26 Indices d'Abondance Saumon (IAS).

Ce protocole scientifique standardisé consiste à réaliser des pêches électriques d'inventaire sur des stations représentatives du linéaire fréquenté par les salmonidés. L'objectif est de capturer, de mesurer et de dénombrer les juvéniles de saumon (tacon) afin d'estimer la densité de la population par 100m². En répétant ces opérations chaque année sur des sites fixes, cet indice permet de quantifier la réussite du frai, d'évaluer la qualité des habitats de croissance et de suivre l'évolution des effectifs de saumons juvéniles sur le long terme. Ce suivi constitue un indicateur biologique majeur pour mesurer l'efficacité des politiques de restauration des cours d'eau et la résilience de l'espèce sur notre territoire.

MONITORING ANGUILLES

L'équipe technique a également menée la 6^{ème} campagne sur les bassins versants Canche et Authie, du Réseau de Surveillance Anguille du Pas-de-Calais. 14 stations sur la Canche et 8 stations sur l'Authie. De plus, 3 stations d'Indice d'Abondance Anguillettes ont été effectuées sur la Course à Estrée, la Basse Meldyck à Arques et le Wimereux à Wimille pour évaluer les tendances de recrutement des plus jeunes stades en année N et N-1. Pour plus d'infos, rendez-vous page 33.



64

PÊCHES SCIENTIFIQUES (HORS PÊCHE DE SAUVETAGE ET SAUVEGARDE)

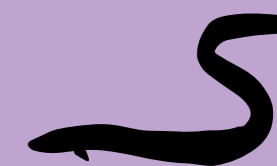


4 300 DONNÉES PARTAGÉES



26 SAUMONS

829 TRUITES DE MER
SYSTÈME DE VIDÉO-COMPTAGE DE L'AUTHIE



601

ANGUILLES RECENSÉES SUR LES BASSINS CANCHE - AUTHIE



Alerte sécheresse : gestion d'une *crise* climatique

Face à l'accélération du dérèglement climatique, le Pas-de-Calais n'est désormais plus épargné par des épisodes de sécheresse d'une intensité inédite, mettant en péril l'équilibre fragile de nos cours d'eau.

Au cœur de cette crise environnementale, la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'affirme comme un acteur de premier plan, mobilisant ses équipes pour des opérations de sauvetage d'urgence. Bien au-delà de l'action de terrain, elle joue un rôle d'alerte indispensable auprès des instances publiques, traduisant la réalité biologique des rivières en données stratégiques pour la gestion de la ressource en eau. Retour sur un engagement vital où la protection de la biodiversité aquatique, méconnue puisqu'invisible sous le miroir d'une eau toujours plus précieuse.

DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES VARIABLES

Après une période marquée par des excès d'eau, l'année 2025 a brutalement rappelé la vulnérabilité de nos milieux aquatiques face aux extrêmes climatiques. L'automne 2023 et l'année 2024 avaient en effet été exceptionnellement humides, avec des débits historiques sur de nombreux cours d'eau des Hauts-de-France et des épisodes de crues particulièrement marquants dans le Pas-de-Calais. Pourtant, cette situation favorable a rapidement basculé. Dès la fin du mois de février 2025, les précipitations se sont raréfiées et la région a progressivement basculé dans une sécheresse durable, qui s'est installée jusqu'au cœur de l'été. Quelques épisodes pluvieux en fin de saison estivale ont pu donner l'illusion d'un répit, mais ils n'ont pas suffi à enrayer la vidange progressive des nappes phréatiques amorcée dès le printemps.

Partant d'aquifères initialement bien remplis, la baisse des niveaux s'est poursuivie de mars jusqu'au début du mois de novembre, affectant en premier lieu les secteurs les plus sensibles du réseau hydrographique. Les têtes de bassin, affluents et sous-affluents, souvent essentiels pour la reproduction piscicole et la biodiversité, ont commencé à souffrir dès le début de l'été. Les cours supérieurs de certaines rivières emblématiques ont mieux résisté dans un premier temps, mais la situation s'est nettement

dégradée à l'automne. Des phénomènes particulièrement rares ont alors été observés : des assèchements de cours d'eau au moment de la Toussaint dans les Hauts-de-France, signe d'une tension hydrologique exceptionnelle pour la région.

LES PÊCHES DE SAUVETAGE

Face à ces situations critiques, les équipes de la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique se sont mobilisées grâce aux alertes remontées par les pêcheurs, les élus locaux et les riverains. Plusieurs opérations de pêches de sauvetage ont ainsi été menées sur des secteurs particulièrement touchés, notamment sur le Bras de Brosne, sur le cours supérieur de la Créquoise et sur le cours supérieur ainsi que certains affluents de l'Aa. Ces interventions visaient à préserver des populations piscicoles fragilisées, notamment les truites, dont la présence était parfois remarquable à la suite des fortes crues de l'année précédente. Ces conditions hydrologiques favorables avaient en effet permis aux géniteurs de recoloniser certains secteurs historiques et d'y assurer leur reproduction. Malgré cette mobilisation, il est probable que certaines mortalités piscicoles soient passées inaperçues, notamment dans des secteurs isolés où aucune alerte n'a pu être donnée.

La surveillance de l'ensemble du réseau hydrographique et la multiplication d'interventions de sauvetage demeurent en effet

Chiffres clés :
- 600m prospectés sur le Bras de Brosne à Sempy; 200m sur l'Urme à l'eau à Bayenghem les Seninghem; 150m sur l'Aa à Ergny et Aix en Ergny; 200m sur le haut de la Créquoise à Créquy et Royon



extrêmement difficiles à maintenir sur toute la période estivale, tant l'étendue des territoires et la rapidité des phénomènes peuvent dépasser les capacités d'intervention. Cette année 2025 illustre ainsi, une fois de plus, la nécessité d'une vigilance collective et d'une gestion toujours plus attentive de la ressource en eau, face à des épisodes climatiques désormais plus contrastés et plus fréquents.

EAU, SÉCHERESSE ET RIVIÈRES : COMPRENDRE LES ENJEUX ET ANTICIPER L'AVENIR

La ressource en eau douce est au cœur des préoccupations environnementales et sociétales. Les cours d'eau, rivières et ruisseaux ne sont pas seulement des lieux de loisirs ou de pêche, ils constituent des écosystèmes fragiles, essentiels pour la biodiversité, les activités humaines et l'équilibre des territoires. Or, les années récentes, et notamment 2025 dans le Pas-de-Calais et les Hauts-de-France, ont montré que la sécheresse peut frapper brutalement, mettant en danger les milieux aquatiques et les populations piscicoles.

Une baisse prolongée des précipitations et des niveaux d'eau entraîne des conséquences immédiates sur l'environnement :

- Assèchement des affluents et têtes de bassin, réduisant les habitats disponibles pour les poissons, amphibiens et invertébrés.
- Concentration des polluants dans des volumes d'eau réduits, aggravant l'impact des rejets ponctuels et diffus.
- Risque accru de mortalité piscicole, en particulier pour les espèces patrimoniales ou déjà vulnérables.
- Impact sur les usages humains, tels que l'irrigation agricole, l'alimentation en eau potable et la pratique du loisir pêche qui a par ailleurs fait l'objet d'un arrêté d'interdiction dans les côtières du Boulonnais l'été 2025.

Ces effets montrent que la sécheresse n'est pas seulement une question hydrologique : elle est écologique, économique et sociale.

LES LEVIERS POUR MAINTENIR UN NIVEAU D'EAU RAISONNABLE

Pour atténuer les effets de la sécheresse et maintenir des niveaux d'eau suffisants, il est impératif de définir une gestion raisonnée des prélèvements en eau pour l'irrigation, l'industrie ou l'usage domestique, surtout sur les cours d'eau à faible débit. Les zones humides, ripisylves et prairies inondables jouent un rôle clé dans la régulation des débits et la rétention d'eau. La restauration écologique des rivières, via des travaux de renaturation ou la création de petits réservoirs naturels, permet de stocker l'eau et de réguler les débits. Les gardes-pêche, agents de développement et bénévoles jouent un rôle central dans l'alerte précoce. En période de sécheresse, des interventions ponctuelles comme les pêches de sauvetage ou le suivi des niveaux critiques permettent de préserver dans la mesure du possible des populations sensibles. La gestion de l'eau est un enjeu collectif. Les collectivités, associations, pêcheurs, agriculteurs et citoyens doivent agir de concert, partager les informations et anticiper les risques pour limiter les impacts.

Face aux épisodes de sécheresse, la préservation des cours d'eau ne peut reposer sur un seul acteur ou une seule solution. Il faut combiner gestion des prélèvements, restauration écologique, surveillance, solidarité et sensibilisation pour maintenir des niveaux d'eau raisonnables et protéger la biodiversité. Chaque geste compte, de l'action des collectivités aux interventions des pêcheurs bénévoles, pour garantir que nos rivières continuent à couler et à nourrir la vie, même dans des années de sécheresse exceptionnelle.



Grands Migrateurs sous surveillance



VIDÉO-COMPTAGE SUR L'AUTHIE

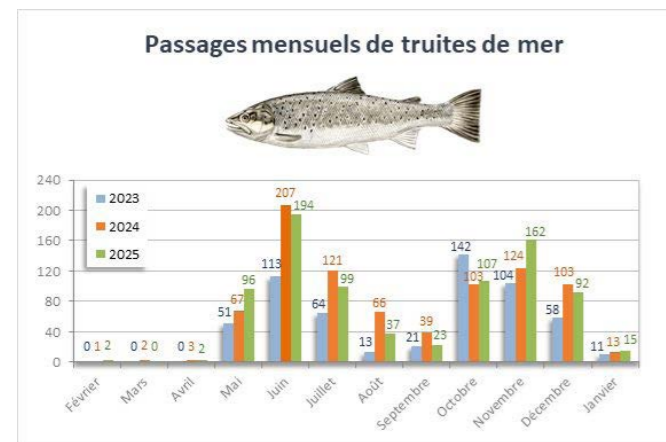
Implantée en octobre 2022 sur la partie aval du bassin de l'Authie à environ 25 km de l'estuaire, la Station de Contrôle des Migrations (STACOMI) de Douriez-Dominois permet de collecter des données sur les flux de poissons empruntant la passe à poissons et d'assurer un suivi annuel régulier des remontées migratoires sur l'Authie.

Ce bassin versant présente d'importants enjeux pour les espèces piscicoles amphihalines. L'amélioration des connaissances sur l'état des populations présentes et sur leurs conditions de migration constitue donc un levier essentiel pour en assurer une gestion durable.

La saison de migration 2025-2026 correspond à la troisième année de suivi et de comptage des grands salmonidés sur l'Authie.

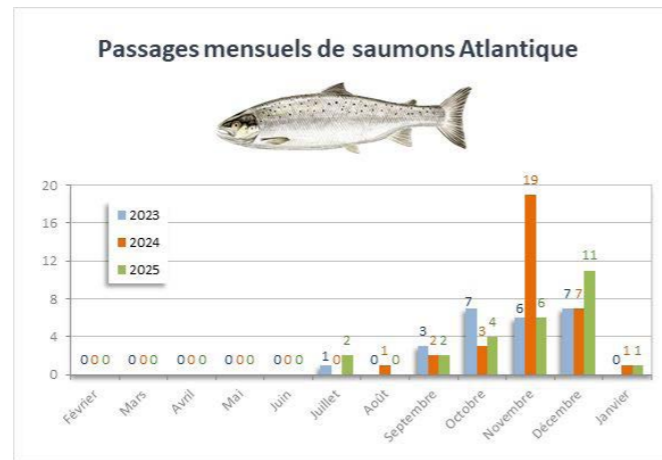
Le nombre de truites de mer recensées s'inscrit dans la continuité de la saison précédente, avec 829 individus comptabilisés en montaison (contre 849 en 2024-2025).

Leur migration amphihaline semble s'opérer majoritairement en deux périodes, avec des pics de montaison observés durant les mois de juin et de novembre.



Les individus de saumons atlantique observés en montaison sur l'Authie demeurent faibles. Au cours de la saison 2025-2026, 26 individus ont été recensés en remontée à la station de vidéo-comptage, (contre 33 la saison précédente et 24 en 2023-2024). Le pic de migration du saumon atlantique sur le bassin versant de l'Authie apparaît plus tardif, se concentrant en fin d'année, principalement durant les mois de novembre et décembre.

Concernant les autres espèces migratrices rencontrées sur le bassin, des anguilles à différents stades de développement sont observées tout au long de l'année. Les passages de lamproies fluviatiles et marines demeurent anecdotiques comme lors de la saison précédente : seule une lamproie fluviatile et deux lamproies marines ont ainsi été recensés par vidéo-comptage en 2025.



D'autres espèces ont également été identifiées par vidéo-comptage au cours de la saison, notamment la truite fario, la brème, le gardon, la perche, la truite arc-en-ciel, le sandre et la vandoise.

Les effectifs mensuels de truites de mer, de saumons atlantiques ainsi que de lamproies marines et de lamproies fluviatiles sont consultables sur la page dédiée du site internet de la Fédération www.peche62.fr.

VIDÉO-COMPTAGE SUR LA LIANE

Installé depuis 2016 sur la Liane, au niveau de l'ouvrage de Mourlinghen, le système de vidéo-comptage de type « RiverWatcher » a permis d'acquérir une chronique de neuf années de données sur la dynamique des grands migrateurs. Au cours de la saison 2025, des problèmes de fonctionnement ont été détectés sur le dispositif. La dernière saison complète de vidéo-comptage des migrateurs en montaison correspond ainsi à la saison 2024-2025, au cours de laquelle 75 truites de mer ont été recensées.

Le dispositif de vidéo-comptage défectueux a donc été retiré à la fin de l'année 2025. Son remplacement s'inscrit dans le cadre d'un nouveau projet dont l'aboutissement est prévu pour la fin de l'année 2026, avec l'installation d'une nouvelle station de vidéo-comptage.

Celle-ci sera similaire à celle installée à Douriez en octobre 2022 et reposera sur un système de vidéo-comptage de type « lbaïBegi ». Cette nouvelle installation permettra de poursuivre l'acquisition des données relatives à la montaison des grands migrateurs sur le bassin.

MONITORING ANGUILLES

Chaque année depuis 2010, les populations d'anguilles européennes du département font l'objet d'un suivi quantitatif et qualitatif, permettant d'appréhender l'évolution et la structure des peuplements des différents contextes.

En 2025, ce sont bassins versants de la Canche et de l'Authie qui ont été échantillonnés.

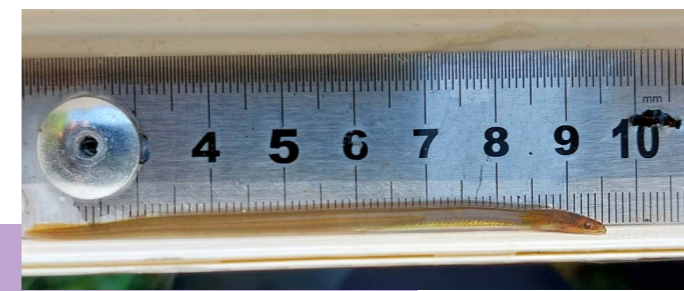
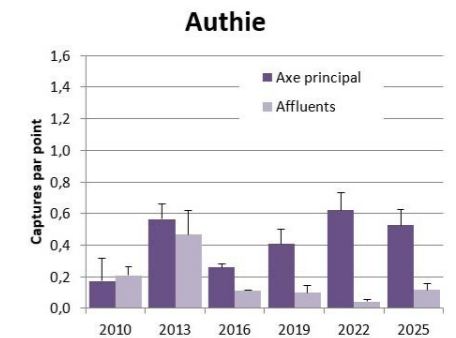
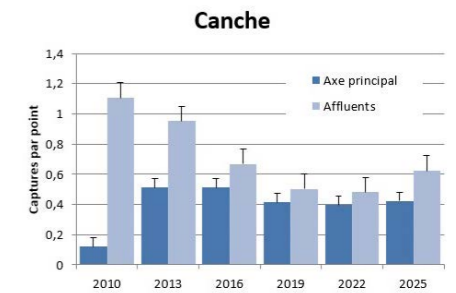
Sur la Canche, la population apparaît globalement stable sur l'axe principal, une augmentation des effectifs est observée sur les affluents en comparaison avec les campagnes 2019 et 2022. Sur l'Authie, les effectifs restent plus ou moins stables sur l'axe principal, une tendance à la diminution est tout de même constatée sur ces affluents depuis la campagne de 2016.

Le recrutement est en hausse sur la Canche

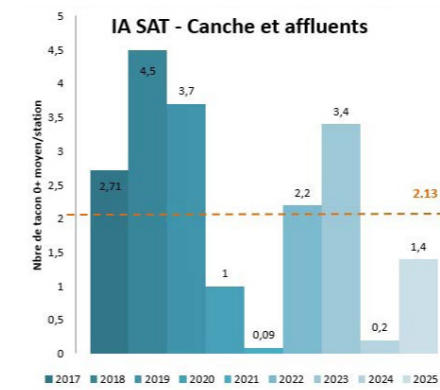
par rapport à la précédente campagne (en 2022), notamment sur les affluents. À l'inverse, la campagne de monitoring 2025 met en évidence un très faible recrutement sur l'Authie, révélant une population déséquilibrée et vieillissante.

De manière générale, on observe sur les deux bassins une augmentation de la fraction dévalante chez les anguilles, ce qui constitue un indicateur supplémentaire du vieillissement des populations.

L'état sanitaire des populations d'anguille, évalué à partir du relevé des pathologies visuelles sur l'ensemble des individus capturés, est jugé dégradé sur la Canche et mauvais sur l'Authie, en lien avec la qualité physico-chimique des masses d'eau.



INDICE D'ABONDANCE TACONS



Depuis 2017, la Fédération réalise chaque année des Indices d'Abondance Saumons (IA SAT) sur les principaux bassins du département accueillant l'espèce.

Cette étude a été initiée en partenariat avec l'OFB, à la suite d'une demande du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) d'Artois-Picardie, dans le but de créer de la donnée destinée à développer à terme un modèle qui permettra d'évaluer

les limites de conservation de l'espèce sur les bassins de la Canche et de l'Authie (en lien avec le PLAGEPOMI Artois-Picardie 2022/2027).

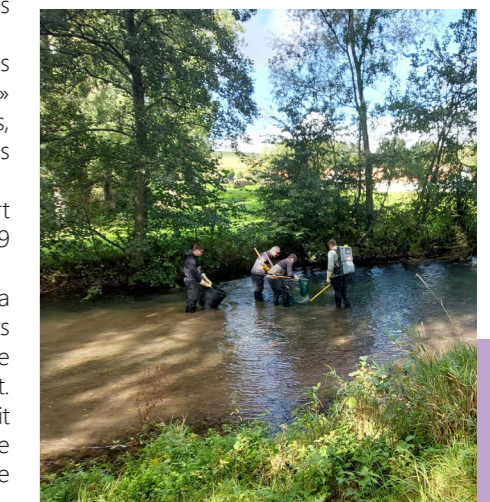
Au total ce sont 26 stations d'IA SAT qui ont été échantillonnées. Sur les bassins de la Hem (5 stations IA SAT) et de l'Authie (6 stations IA SAT), aucun tacon n'a été recensé lors de la campagne de pêche de 2025, un constat similaire à celui établi en 2024. Sur le bassin de la Canche, la présence de tacons de l'année (environ 6 mois d'existence, dits « 0+ ») a été avérée sur 5 des 15 stations échantillonnées.

Parmi ces 5 stations, 4 présentent des résultats classés en catégorie « mauvaise » au regard du nombre de tacons attendus, avec des effectifs variant de 1 à 6 individus capturés.

Seule la station à Maresquel-Ecquemicourt se classe en catégorie « moyenne », avec 9 individus inventoriés.

De manière générale, les résultats de la campagne d'IA SAT sont préoccupants quant au devenir de la population de saumon atlantique sur le département. Pour la saison 2025, la moyenne s'établit à 1,4 tacon capturé par station, un chiffre nettement inférieur à la moyenne de

référence calculée à partir de la chronique de captures des dernières années (nombre moyen de tacons 0+ par station = 2,13).





Espèces en sursis : l'engagement de la Fédération face à l'urgence

Face au déclin préoccupant des populations de grands migrateurs, le saumon atlantique et l'anguille européenne deviennent le symbole d'un combat environnemental majeur. Acteur de terrain et sentinelle des cours d'eau, le réseau associatif de la pêche de loisir place la préservation de ces espèces au cœur de son action. Entre plaidoyer politique pour la restauration de la continuité écologique, lutte acharnée contre le braconnage et participation active aux suivis scientifiques, la Fédération réaffirme sa responsabilité : transformer l'urgence en une stratégie de gestion durable, où la passion pour la pêche se conjugue indissociablement avec la protection de notre patrimoine naturel.

RÈGLEMENTATION SAUMON

Le compte rendu du COGEPOMI du 6 février 2025 souligne clairement la nécessité d'agir pour protéger l'espèce saumon Atlantique qui connaît un déclin mondial. En effet, le saumon Atlantique est confronté à de nombreux défis, notamment la dégradation de son habitat, la pollution des eaux et les changements climatiques.

L'arrêté prévoit ainsi une fermeture de la pêche sur les fleuves où des TAC (Total Autorisé de Capture) de 10 saumons par an étaient en vigueur auparavant. Cette mesure vise à réduire la pression sur les populations de saumons et à favoriser leur reproduction. Il est crucial de donner à cette espèce la chance de se rétablir et de retrouver des populations viables.

A noter que la pêche de la truite de mer reste autorisée, contrairement aux arrêtés en vigueur dans certains départements bretons. Cela vous permettra (sous réserve d'être détenteurs d'une option migrateurs) de continuer à profiter de votre passion tout en respectant les mesures de conservation. De ce fait, toute prise de saumon Atlantique devra être immédiatement remise à l'eau, garantissant ainsi que chaque individu ait la possibilité de contribuer à la reproduction de l'espèce. En conclusion, la mise en place de cet arrêté est une mesure responsable et nécessaire pour assurer la pérennité du saumon Atlantique.

Le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) est un document qui centralise l'ensemble des données relatives aux poissons migrateurs à l'échelle d'un bassin hydrographique et qui définit les grandes orientations de gestion à suivre. Celui du bassin Artois-Picardie, établi en 2022, arrivera à son terme le 29

décembre 2027. Sa révision sera entamée dès mai 2026, avec la tenue successive de plusieurs COPIL, afin de dresser le bilan du plan actuel et de l'actualiser. Le nouveau PLAGEPOMI couvrira la période 2028-2033.

DECLARATION VOLONTAIRE SALMONIDÉS GRANDS MIGRATEURS

La gestion durable des populations de poissons migrateurs repose sur un principe simple : mieux connaître pour mieux protéger. Dans ce contexte, la déclaration volontaire des captures de truites de mer réalisées en eau douce par les pêcheurs constitue un levier précieux pour améliorer la connaissance scientifique et orienter les politiques de gestion. Pourtant, ce dispositif reste encore trop peu utilisé, alors qu'il pourrait jouer un rôle majeur dans le suivi des populations et dans la détection d'espèces sensibles, comme le saumon Atlantique.

Les pêcheurs présents sur les cours d'eau toute l'année, représentent un réseau d'observateurs exceptionnel, capable de fournir des données fines sur la présence de truites de mer dans certains secteurs, les périodes de remontée, la taille des individus capturés, l'évolution des captures au fil des années. Chaque déclaration devient ainsi une donnée scientifique potentielle qui contribue à affiner les connaissances sur l'état des populations.

Pour pallier à l'impossibilité de déclarer une capture accidentelle lorsque l'on n'est pas détenteur d'une option migrateur (que

ce soit pour une truite de mer ou un saumon Atlantique, la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais envisage de mettre en place pour l'ouverture de la pêche des grands migrateurs 2026 un sondage volontaire en ligne. L'objectif est simple : évaluer la fréquence des prises accidentelles de poissons grands migrateurs signalées par les pêcheurs en eau douce. Un tel sondage permettrait d'identifier d'éventuelles observations isolées, de sensibiliser les pêcheurs à l'identification des migrateurs, d'améliorer la remontée d'informations vers les gestionnaires. Il ne s'agirait pas d'un dispositif contraignant, mais d'un outil de veille participatif, reposant sur la bonne volonté et l'expérience des pratiquants.

Dans un contexte de changements climatiques, de pressions sur les milieux et de raréfaction de certaines espèces, chaque donnée devient précieuse. Et chaque pêcheur peut, à son échelle, participer à la connaissance et à la protection de ces poissons emblématiques de nos rivières.

MORATOIRE ANGUILE

L'effondrement des populations d'anguilles est une réalité scientifique alarmante qui impose une réponse à la hauteur de l'urgence écologique. Fidèle à son rôle de gestionnaire et de protecteur des milieux aquatiques, le réseau associatif de la pêche de loisir, porté par la FNPF, a réaffirmé en 2025 sa volonté d'agir par le biais d'un plan global et ambitieux.

Face à la crise, la FNPF a tracé une feuille de route pragmatique, exigeant une mobilisation de l'État sur plusieurs leviers complémentaires :

- Renforcement de la lutte contre le braconnage : Un impératif pour préserver le capital biologique de l'espèce.
- Continuité écologique volontariste : La restauration des axes de migration doit devenir une priorité nationale de haut niveau.
- Moratoire sur la pêche de la civelle : Une mesure nécessaire pour protéger le recrutement des populations.
- Sortie de flotte ambitieuse : Un accompagnement humain et financier digne pour les pêcheurs professionnels impactés par la transition.

Concernant spécifiquement le projet de moratoire sur la pêche de loisir de l'anguille jaune, le dialogue avec les instances ministérielles a marqué une étape importante. Madame Barbut, Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature de France, sur avis de son ministre délégué Mathieu Lefèvre, a estimé que les données scientifiques actuelles manquaient de précision pour justifier une interdiction généralisée de la pratique récréative. En conséquence, le projet de décret a été suspendu. Cette décision n'est toutefois pas une fin en soi : le Ministère a confié à la FNPF la

responsabilité de formuler des propositions concrètes et fondées sur une expertise accrue pour encadrer cette activité.

Ainsi le positionnement du réseau reste constant : nous ne souhaitons pas la fermeture aveugle, mais une gestion responsable. L'objectif est de transformer ce défi en une opportunité de mieux connaître et de mieux protéger l'espèce.

La Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique continue son rôle de suivi scientifique pour améliorer la collecte des données par le biais de pêche scientifiques mais également en incitant le pêcheur à déclarer ses captures de loisir.

Le réseau associatif confirme ainsi sa place d'acteur incontournable du dialogue environnemental, prouvant que la gestion piscicole de loisir est indissociable de la conservation des espèces patrimoniales.



Les sciences participatives sont des données complémentaires aux suivis scientifiques.

Assistance à Maîtrise d'ouvrage : clé de voûte pour sécuriser la biodiversité

Depuis 2009, la Fédération affirme son engagement en faveur de la restauration des cours d'eau et des zones humides. Cet engagement se traduit par une volonté constante de contribuer à la préservation et à la reconquête des écosystèmes aquatiques, dans un contexte marqué par la dégradation progressive des habitats et les pressions croissantes exercées sur la ressource en eau. Dans cette dynamique, elle porte des projets de restauration ambitieux des milieux aquatiques (diversification des habitats, RCE, etc...). Parallèlement à ses propres actions, la Fédération accompagne l'ensemble des acteurs du territoire (syndicat de rivière, EPCI, etc...) dans la réalisation de leurs missions. Cet accompagnement vise à la fois la réalisation des opérations de travaux mais également les différents suivis biologiques et hydromorphologiques mis en place à l'issue des travaux.



SUIVI SCIENTIFIQUE MINIMAL

Le Suivi Scientifique Minimal sur le site restauré de Moulin la Leulenne à Tournehem-sur-la-Hem engagé depuis 2017 par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie se poursuit. La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique apporte son expertise en réalisant le suivi du frai des grands salmonidés et des agnathes (lamproie fluviatile) chaque année. Durant l'hiver 2024/2025, se sont 26 nids de ponte de grands salmonidés qui ont été recensés sur 22 km prospecté. En avril, se sont 60 nids de lamproies fluviatiles qui ont été comptabilisés. Ces données apportent une plus-value aux travaux de restauration des continuités écologiques et permettent d'évaluer la dynamique de migration interannuelle et de déterminer les nouveaux fronts de colonisation. Concernant le Sanghen, un des affluents de la Hem, 4 nids de grands salmonidés ont été recensés en aval de l'ouvrage de la scierie à Licques (Moulin de Cahen), qui démontre l'importance de restaurer la libre circulation piscicole. En outre, des survols en drone sont réalisés sur le site de Moulin la Leulenne afin d'apprécier l'évolution des faciès d'écoulement et le développement de la ripisylve.

Sur la Course à Montcavrel et plus particulièrement au Moulin des Fordres, le pôle technique assiste également l'Agence de l'eau Artois-Picardie en réalisant les mêmes types de suivis mais plus localement sur un tronçon de 2.5km depuis 2020. Ce sont 4 nids de grands salmonidés et 3 nids de lamproies fluviatiles qui ont été observés.

PÊCHES DE SAUVEGARDE

Dans le cadre de ses missions, l'équipe technique assiste les différents maîtres d'ouvrages et les entreprises retenues pour la réalisation des travaux de rétablissement des continuités écologiques.

La Fédération est intervenue sur les travaux menés par le Sycméa sur l'Embrienne au seuil de la Ferme d'Embry à Boubers les Hesmond, sur la Course et la Carnoise, aux seuils du lieu-dit les Granges et du petit Parenty à Bezinghem, aux seuils sur le Bras de Brosnes à Sempy et sur l'ouvrage de Famechon sur la Kilienne. Une pêche de sauvegarde a également été réalisée dans le cadre de l'arasement du Moulin de Cahen sur le Sanghen et une autre sur l'ouvrage de l'étang sur un affluent du Sanghen à Licques (Maîtrise d'ouvrage Symvahem). Une opération de sauvegarde lors de l'aménagement du Moulin du Bout de la ville à Saint Martin d'Hardinghem sur l'Aa a été réalisée (Maîtrise d'ouvrage SmageAa).



LISTE ROUGE PISCICOLE ET ASTACICOLE DES HAUTS-DE-FRANCE

C'est la première fois en Hauts-de-France que les poissons et les écrevisses d'eau douce se voient doter d'une liste rouge régionale. Cette liste a été labellisée par le comité français de l'UICN et validée par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Cette liste a été le fruit d'un travail collaboratif impulsé par la FDAAPPMA de l'Aisne, porté par l'Association Régionale avec la collaboration des Fédérations Départementales de Pêche du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme, de l'OFB (DIR Amiens) et mené par Scimabio Interface. Ce projet a pu être réalisé grâce au soutien financier de la DREAL Hauts-de-France, de la Région Hauts-de-France et de la FNPF. Parmi les espèces recensées dans nos rivières, étangs et cours d'eau, 11 espèces de poissons (27% de la liste) et 1 espèce d'écrevisse (100%) sont aujourd'hui menacées de disparition, révélant la fragilité de cette biodiversité aquatique. Les cours d'eau et les milieux aquatiques constituent des refuges essentiels, mais vulnérables, pour ces espèces. Nous espérons que les résultats de cette nouvelle liste rouge permettront une meilleure prise en compte des poissons et écrevisses de notre région, ainsi que de leurs habitats, dans les politiques publiques et privées.

Pour en savoir plus :

<https://www.peche-hautsdefrance.com/liste-rouge-poissons-ecrevisses-hdf>

<https://www.peche62.fr/liste-rouge-poissons-ecrevisses-deau-douce-hauts-de-france/>



RENOSAUM

L'état de conservation du saumon Atlantique suit une tendance très défavorable à l'échelle mondiale. Sur le territoire national, la plupart des bassins témoignent d'une diminution notable des stocks de géniteurs. De plus, le recrutement de juvéniles subit une diminution significative depuis déjà quelques années. La situation de l'espèce est très préoccupante et est considérée en fort déclin. Depuis 2023, la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique participe au projet RENOSAUM Seine- Normandie / Artois-Picardie (SNAP), répond aux PLAGEPOMI Seine-Normandie et Artois-Picardie, qui demandent d'instaurer une gestion de la pêche de loisir à la ligne du saumon atlantique se basant sur la conservation plutôt que sur l'exploitation.

L'étude RENOSAUM Seine Normandie/Artois-Picardie, confiée à l'OFB-INRAE-Institut Agro, a débuté en 2022 sur le modèle de l'étude RENOSAUM Bretagne.

Deux objectifs structurent le projet RENOSAUM :

- 1ère phase : définir de nouvelles limites de conservation fondées sur la dynamique biologique des populations propre à chaque rivière.
- 2ème phase : évaluer des scénarios de régulation de la pêche au regard du respect des limites de conservation.

Les premiers résultats montrent une forte variabilité entre rivières. Des productivités très élevées dans l'ouest du Cotentin (Sée, Sélune, Sienne). Des capacités plus faibles (Orne, Vire) ou incertaines dans certains cours d'eau (Bresle, Arques). Pour les contextes Canche/Authie qui malheureusement ont des chroniques de données moins conséquentes que les côtiers normands, deux pistes sont proposées :

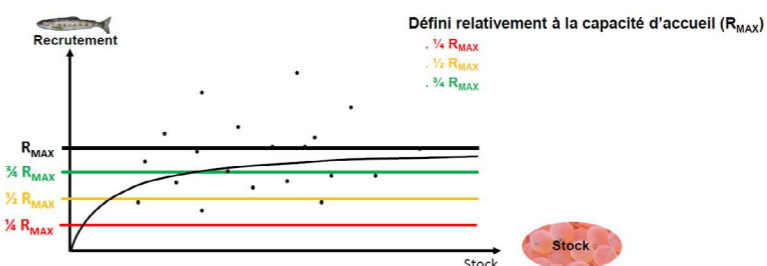
- Appliquer les Limites de Conservation de rivières proches ou écologiquement similaires. Par exemple, la Canche et l'Authie peuvent être considérées comme étant proche géo-morphologiquement de la rivière Bresle.

- Evaluer la conservation à partir des densités de tacons.

Cette seconde approche sera privilégiée par la Fédération car celle-ci donne une vision proche du terrain, et constitue un indicateur fiable du succès de la reproduction.

Définition de nouvelles LC

Qu'est-ce qu'un faible recrutement?



Expertise et *Biodiversité*

La préservation de la biodiversité aquatique repose sur une connaissance fine des milieux et sur la capacité à partager des données fiables avec l'ensemble des acteurs du territoire. Dans le Pas-de-Calais, les équipes de la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique jouent un rôle clé en apportant leur expertise technique et leurs bases de données aux projets menés en partenariat avec les collectivités, les gestionnaires de milieux naturels et les acteurs scientifiques.

Suivis écologiques, inventaires piscicoles, diagnostics de cours d'eau ou encore analyses de la continuité écologique : ces contributions permettent d'éclairer les décisions et d'orienter les actions en faveur de la restauration et de la préservation des écosystèmes aquatiques. Au-delà de la production de connaissances, la Fédération s'attache également à diffuser l'information, afin de rendre ces données accessibles et utiles au plus grand nombre, et ainsi renforcer la dynamique collective au service de la biodiversité.

SUIVI RFID, MOULIN SAINTE BERTILLE MAROEUIL

Un suivi par télémétrie RFID pour évaluer la franchissabilité de l'aménagement de l'ouvrage de Sainte Bertille à Maroeuil a été engagé au cours de l'été 2025. En partenariat avec la Communauté Urbaine d'Arras, le pôle technique de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique a mis en place un suivi des déplacements des truites fario pour évaluer la fonctionnalité de l'aménagement aussi bien pour la montaison que pour la dévalaison. Une antenne de détection RFID a été conçue et disposée en sortie de rampe en enrochement fin août 2025. Celle-ci va permettre d'identifier et de détecter les passages de truites fario qui ont fait l'objet d'un marquage avec un transpondeur. Ce sont 42 truites fario de toutes classes de tailles qui ont été échantillonnées sur le Crinçon à Wailly puis transloquées et marquées avec un pit-tag sur le site du moulin de Saint Bertille. Ces individus désormais identifiés avec un code pit-tag, vont pouvoir nous apporter des données de passages qui nous permettra de juger de la fonctionnalité de l'aménagement. Ce suivi est en cours et se poursuivra jusqu'en 2027. Une autre session de capture/marquage de truites fario sera réalisé afin d'augmenter le pool d'individus à suivre sur ce site et les premiers résultats seront traités en 2026.

WEB PDPG

Début 2026, la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais a engagé l'acquisition d'un nouvel outil numérique : le WebPDPG. Cet outil stratégique permettra de centraliser, d'actualiser en continu et de valoriser les données scientifiques ainsi que l'expertise accumulée par les équipes sur l'état des milieux aquatiques et des ressources piscicoles. Il facilitera également le suivi de l'avancement des actions engagées dans le cadre des programmes de gestion et de restauration, menées par les fédérations départementales et leurs partenaires. À terme, cette plateforme constituera un véritable support d'aide à la décision et de partage de connaissances, en rendant les informations plus lisibles et accessibles aux différents acteurs impliqués dans la gestion des milieux aquatiques. Le WebPDPG est aujourd'hui déployé ou en cours de déploiement au sein des différentes fédérations départementales de pêche du bassin Artois-Picardie, dans une logique d'harmonisation des méthodes

et des outils à l'échelle du bassin. Cette dynamique collective vise à renforcer la cohérence des diagnostics et des actions conduites sur les cours d'eau, tout en facilitant les échanges de données entre structures. Une première réunion de lancement en visioconférence a déjà été réalisée avec les opérateurs de Nanogis, bureau d'études spécialisé en Systèmes d'Information Géographique et coordinateur du déploiement de l'outil. Celle-ci a permis d'identifier précisément les opérations préalables nécessaires à la création de l'interface finale. Cette phase préparatoire repose principalement sur la délimitation concertée des contextes piscicoles, à la fois à l'échelle intra-départementale et en coordination avec les départements limitrophes, notamment le Nord et la Somme. L'outil, pleinement opérationnel en tant que tel, est attendu d'ici la fin de l'année 2026.



CONTRAT DE MASSE D'EAU

Enfin, dans le prolongement des différents ateliers PERISCOP déployés par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à l'échelle de l'ensemble du territoire, les maîtres d'ouvrage départementaux ont engagé une dynamique collective visant à structurer et formaliser des Contrats de Masse d'Eau (CME). Pour les porteurs de projets, ces CME constitueront un outil structurant ayant vocation à décliner, à l'échelle des masses d'eau, un programme d'actions pluriannuel partagé, intégrant des objectifs précis et des engagements techniques. Ces contrats permettront d'améliorer l'efficacité et la lisibilité des actions en assurant une meilleure coordination entre les politiques publiques et les initiatives locales.

En tant qu'acteur majeur du territoire, la Fédération participe activement à l'élaboration et à la mise en place de ces contrats. Son expertise technique et sa connaissance fine du terrain contribuent à garantir la pertinence des mesures proposées et leur adéquation avec les réalités locales.

ACCOMPAGNEMENT DES PPRE

Pour nombre de gestionnaires des cours d'eau du Département, les Plans Pluriannuels de Restauration et d'Entretien (PPRE) des cours d'eau sont en cours de révision (SYMSAGEL, SYMVAHEM, CUA, etc...) ou vont prochainement entrer en révision (SMAGEAA en 2026). Ces programmes d'actions constituent les lignes directrices des maîtres d'ouvrages pour les 5 à 10 prochaines années, que ce soit en terme d'entretien courant des cours d'eau (gestion de la ripisylve, traitement des embâcles, suivi hydromorphologique, etc.) ou de projets de restauration plus ambitieux (renaturation, continuité écologique, diversification des habitats, restauration de zones humides associées).

Dans ce contexte, la Fédération accompagne l'ensemble de ses partenaires dans la définition et l'élaboration de ces nouveaux programmes d'actions. Son appui porte à la fois sur l'analyse des diagnostics existants, l'identification des enjeux piscicoles et écologiques, ainsi que sur la priorisation des interventions à

inscrire dans les futures programmations.

Le rôle de la Fédération est donc primordial dans l'élaboration de ces programmes. Elle permet d'intégrer pleinement les enjeux liés aux milieux aquatiques et aux peuplements piscicoles, tout en assurant la prise en compte des attentes et problématiques exprimées par les pêcheurs. Cette implication garantit une meilleure articulation entre les objectifs de gestion écologique des cours d'eau et les usages halieutiques, contribuant ainsi à une gestion équilibrée et concertée des milieux aquatiques à l'échelle du territoire.

JOURNÉES TECHNIQUES

La transmission des connaissances et le partage d'expériences de terrain constituent une part essentielle de l'action de la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. À travers sa participation à des journées techniques, rencontres professionnelles ou événements de sensibilisation, la Fédération contribue à diffuser les retours d'expérience issus de ses projets et à favoriser le dialogue entre gestionnaires de milieux, collectivités, élus locaux et usagers.

Dans ce cadre, les équipes de la Fédération sont intervenues lors de l'événement Réseaux Rivières 2025, organisé du 15 au 17 septembre 2025. À cette occasion, elles ont participé aux visites de terrain aux côtés du SYMVAHEM sur le bassin versant de la Hem. Cette séquence a permis de présenter plusieurs opérations menées localement, notamment les travaux de contournement d'un ouvrage hydraulique réalisés avec l'appui de l'Établissement Public Foncier, visant à restaurer la continuité écologique du cours d'eau. Les échanges ont également porté sur les bénéfices des approches d'hydraulique douce et sur l'intérêt d'une agriculture de conservation des sols à l'amont du bassin versant pour améliorer la gestion des écoulements et la qualité des milieux aquatiques. La Fédération s'investit également dans des événements de sensibilisation à destination d'un public plus large. Ainsi, à l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides organisée à Palluel, les équipes ont présenté les travaux de restauration écologique conduits sur le site, ainsi que les actions de création de frayères destinées à favoriser la reproduction naturelle des espèces piscicoles. Cette journée a permis de mettre en lumière l'importance des zones humides dans le fonctionnement des écosystèmes et leur rôle dans la préservation de la biodiversité.

Ces temps d'échange permettent de valoriser des actions concrètes menées sur les cours d'eau et les zones humides du territoire, tout en apportant un éclairage technique sur les enjeux liés à la restauration des milieux aquatiques. Ils offrent également l'opportunité de croiser les expertises et de partager des méthodes de travail, dans une logique d'amélioration continue des pratiques de gestion.



Les partenariats financiers et nos engagements

Dans le cadre d'une partie de ses missions statutaires et des actions d'intérêt général qu'elle mène, la Fédération du Pas-de-Calais reçoit un soutien financier de la part de plusieurs partenaires institutionnels. Cet accompagnement se justifie par un engagement fort de la Fédération sur le plan environnemental et sociétal. Le programme d'actions bâti chaque année regroupe de nombreux projets de restauration des écosystèmes, d'aménagement de développement durable, d'entretien de zones naturelles, de sensibilisation et d'interventions pédagogiques auprès de publics divers. Ces actions nécessitent des investissements directs importants, mais également de nombreuses heures d'ingénierie des équipes.

LES DOCUMENTS CADRES

1

Le Plan Concerté sur l'Eau signé avec l'agence de l'eau Artois-Picardie : ce plan en cours est signé pour 3 années 2025, 2026, 2027. Il permet de définir et financer des actions en faveur des milieux aquatiques : des études, des investissements et des travaux ainsi que de l'ingénierie interne, il est ajusté annuellement en fonction de la révision éventuelle et de l'avancée des projets.

2

Les subventions « actions » et la convention de partenariat « kit-Emploi » signées avec la Fédération Nationale de la Pêche en France : les fiches actions viennent soutenir les montages financiers des projets en faveur des écosystèmes, du développement du loisir-pêche et de la sensibilisation à l'environnement, le Kit emploi quant à lui soutient le fonctionnement annuel de 4 postes.

3

Une Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2025-2027 et sa déclinaison annuelle signée avec la Région Hauts-de-France : de nombreuses actions menées par la Fédération en faveur de la biodiversité rentrent dans le champ de la Stratégie Régionale Biodiversité (SRB).

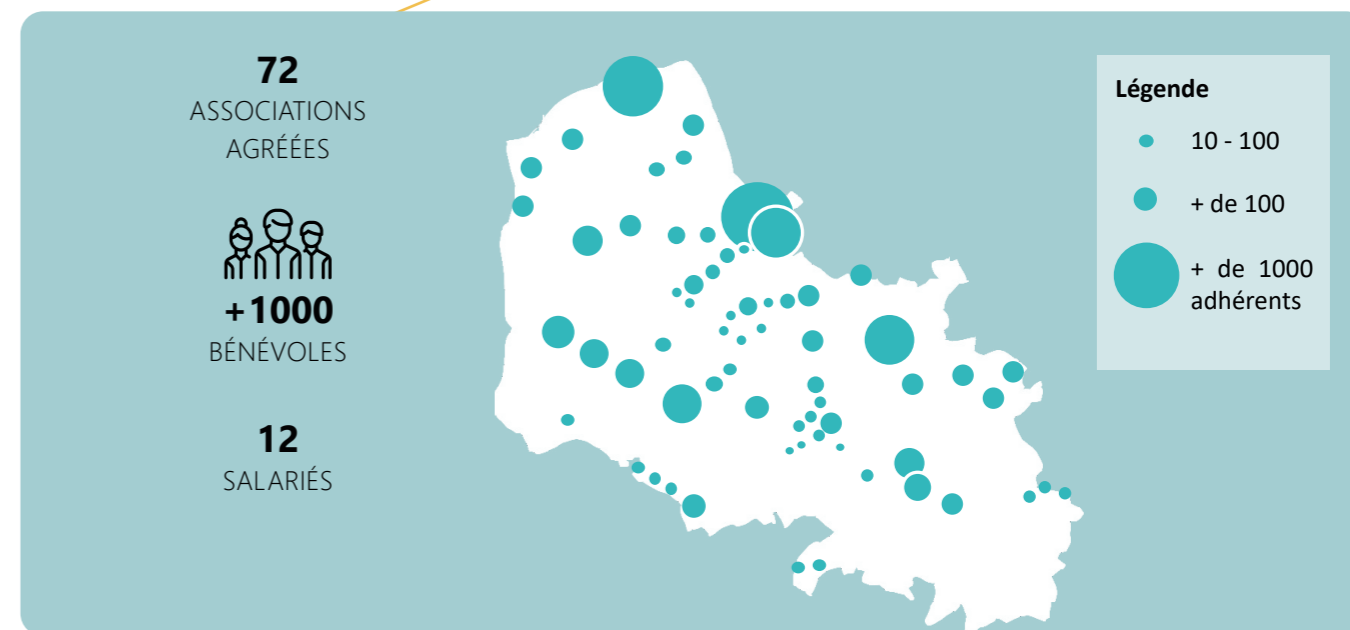


4 Une autre Convention pluriannuelle d'Objectifs 2026-2028 signé avec le Département du Pas-de-Calais. Ce dernier soutient les actions en faveur de la biodiversité, de l'éducation à l'environnement et le partenariat avec les autres acteurs du département œuvrant dans le cadre du maintien des espaces naturels, des paysages et du tourisme nature.

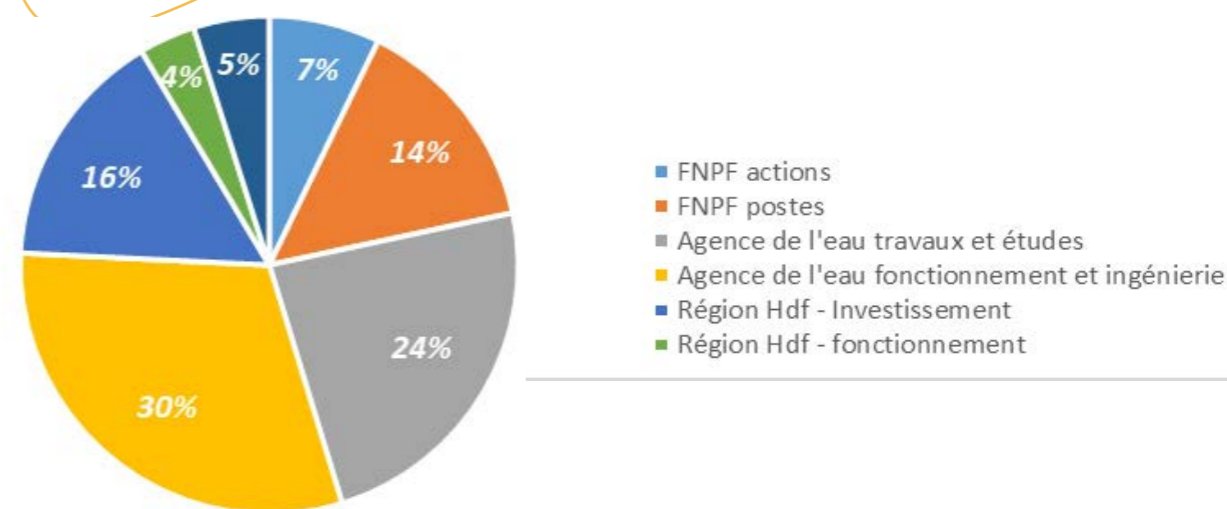
LES THÉMATIQUES

- LA CONNAISSANCE : étudier, recueillir des données biologiques, banqueriser et diffuser les données.
- L'APPUI ET L'ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES & AUX PARTENAIRES : expertise, assistance aux maitres d'ouvrage, participation aux groupes de travail et aux commissions départementales.
- LES TRAVAUX & LA RESTAURATION : restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques
- LA GESTION DURABLE : Sensibiliser et éduquer, former, établir des plans de gestion, conserver et entretenir les sites et les milieux naturels.
- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & TERRITORIAL : Inscrire le loisir pêche et la protection des milieux aquatiques comme une activité durable et un levier pour développer des projets de territoire.

LES CHIFFRES clés



RÉPARTITION DES SUBVENTIONS 2025



MERCI À NOS PARTENAIRES TECHNIQUES, FINANCIERS ET SPONSORS

Bilan Financier 2025

Patrice Chassin

TRÉSORIER, FÉDÉRATION



LES RESSOURCES

Les ressources enregistrent une hausse de 4,80 % avec :

- une légère augmentation des subventions (+ 3,9 %),
- une progression des cotisations (+ 6,52%),
- une indemnité d'assurance perçue dans le cadre des inondations, inscrite dans les autres produits.

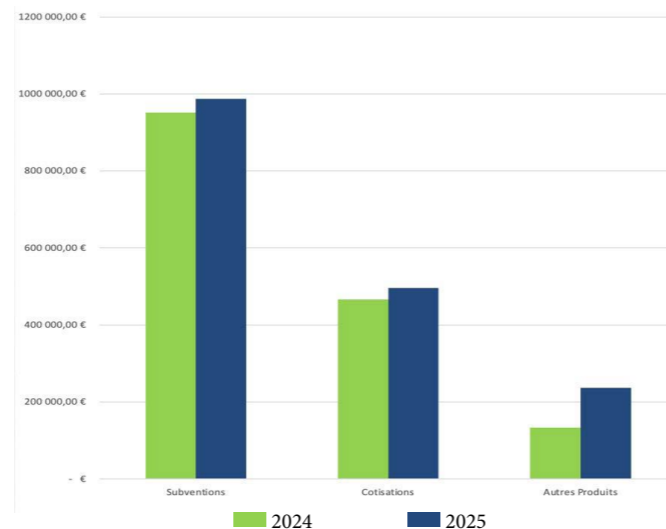
	2024	2025
Subventions	951 101 €	987 780 €
Cotisations	466 161 €	496 554 €
Autres produits	137 365 €	237 243 €
Total	1 554 627 €	1 625 168 €

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Dans l'ensemble, les charges demeurent stables. La hausse constatée au titre des locations, liée au nouveau bail du plan d'eau d'Oisy-le-Verger, est compensée par une baisse des dépenses en consommables ainsi que des impôts et taxes.

Le poste « entretien » intègre les travaux engagés à la suite des inondations ; ces dépenses sont toutefois prises en charge à hauteur de 90 % par l'indemnité d'assurance, comptabilisée dans les autres produits.

Enfin, les évolutions observées sur les autres postes s'expliquent principalement par les fluctuations de l'activité et par la variation des coûts d'achat.



	2024	2025
Rempoissonnement	33 212,46 €	31 070,00 €
Consommables	46 069,84 €	35 009,00 €
Sous-Traitance	3 849,68 €	1 782,00 €
Location copieur	3 413,18 €	3 305,00 €
Locations	31 984,59 €	43 302,00 €
Locations matériel	0 €	607,00 €
Entretien	17 310,99 €	131 498,00 €
Assurances	19 942,79 €	21 359,00 €
Etudes - Travaux	319 258,33 €	366 224,00 €
Honoraires	52 770,97 €	52 844,00 €
Publication - Promotion	33 572,19 €	16 822,00 €
Transport	2 498,05 €	1 697,00 €
Déplacements	32 525,52 €	33 089,00 €
Impôts et taxes	21 192,65 €	13 073,00 €
Charges de personnel	508 739,30 €	497 887,00 €
Dotations et provisions	63 838,01 €	74 817,00 €
Subventions, Réciprocité	108 177,01 €	105 286,00 €
Autres charges	62 053,81 €	61 437,00 €

L'ÉQUILIBRE DE LA RÉCIPROCITÉ

On observe une légère progression du produit issu de l'URNE, ainsi qu'une hausse de la part de cotisation fédérale, directement liée à l'augmentation du nombre de cartes majeures délivrées.

Les dépenses, pour leur part, demeurent globalement maîtrisées. On note même une légère diminution des charges liées aux baux, malgré l'intégration du plan d'eau d'Oisy-le-Verger. Par ailleurs, un effort significatif a été consenti en matière de rempoissonnement, tandis que le reversement aux AAPPMA enregistre une hausse sensible, en cohérence avec l'augmentation des effectifs.

Dans ce contexte, l'équilibre financier a pu être préservé, tout en maintenant le retour aux AAPPMA de première catégorie sur la base d'un taux fixé à hauteur de 45 %.

Les cartes de pêche

	2024	2025
Majeur	7 481	7 730
Interfédérale	4 960	5 385
Automne	365	464
Total	12 806	13 579
Femme	663	723
Mineur	2 763	2 978
- 12 ans	2 187	2 489
Hebdomadaire	411	281
Journalière	5 309	5 599
Total Général	24 139	25 649
Migrateur	161	180
Vignette URNE	45	48

BILAN DES CARTES DE PÊCHE 2025

On constate une augmentation notable des ventes de cartes "majeur", avec une progression de 3,33 %, et des cartes interfédérales avec une hausse de 8,57 %.

Cette dynamique se retrouve également dans les autres produits, suivant la même tendance que les cartes "majeur". On note en particulier une forte progression de 13,81 % pour les cartes "Découverte" destinées aux moins de 12 ans. À l'inverse, les cartes hebdomadaires connaissent un recul, conséquence d'une année précédente marquée par l'accueil du Championnat du Monde à Béthune. Les options migrateurs enregistrent quant à eux une légère progression. Au final, le volume global des ventes de cartes de pêche s'accroît de 1 532 unités, soit une hausse de 6,29 %.

	2024	2025
Retour Urne	106 287,63 €	107 163,71 €
Part Cotisation Fédérale	74 646,00 €	78 690,00 €
Report n-1	3 803,39 €	18 221,91 €
RECETTES	184 737,02 €	204 075,62 €
Reversement Seconde	13 271,50 €	13 667,50 €
Reversement Mixte	13 479,00 €	14 289,00 €
Reversement Première	64 535,40 €	67 958,95 €
Location	42 016,75 €	38 021,97 €
Rempoissonnement	33 212,46 €	31 069,76 €
Complément rempoissonnement		10 370,65 €
DEPENSES	166 515,11 €	175 377,83 €
Solde de Gestion	18 221,91 €	28 697,79 €

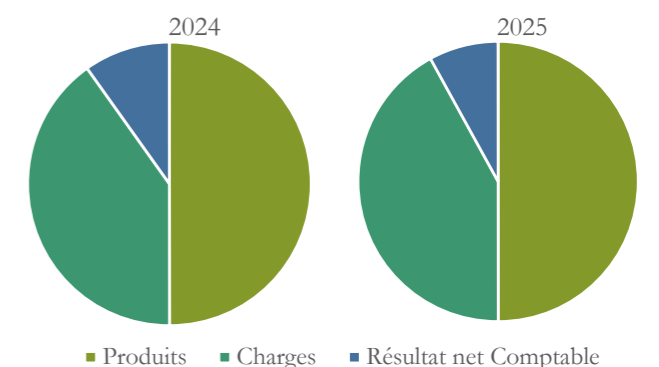
LE BILAN FINANCIER

La solidité financière de la Fédération traduit une gestion rigoureuse et adaptée, fondée sur la mise en œuvre de mesures d'économie à l'ensemble des niveaux de fonctionnement.

Le projet d'acquisition de la Maison du Grand Vannage a connu une évolution notable : la commune d'Arques s'en est portée acquéreur, et la Fédération s'oriente désormais vers la conclusion d'un bail emphytéotique afin de maintenir son implication sur le site. Parallèlement, la recherche de nouveaux linéaires de pêche se poursuit activement, que ce soit par voie de location, d'acquisition ou de gestion en partenariat avec la Fondation des Pêcheurs. Les locaux fédéraux, endommagés par les inondations, ont été rénovés avec l'appui des assurances, limitant ainsi l'impact financier pour la structure.

Le résultat 2025, conjugué au soutien de partenaires institutionnels tels que la Région Hauts-de-France, l'Agence de l'eau, le Département et la Fédération Nationale de la Pêche en France, permet d'envisager sereinement la mise en œuvre du programme d'actions, le financement des travaux, d'éventuelles acquisitions foncières ainsi que le développement de l'halieutisme. Le résultat sera ainsi proposé à l'affectation conformément aux orientations budgétaires retenues.

	2024	2025
Produits	1 694 191,00 €	1 775 660,00 €
Charges	1 360 409,00 €	1 491 102,00 €
Résultat net comptable	333 782,00 €	284 558,00 €



**La pêche est une activité populaire.
Elle est aussi un miroir de notre rapport
à la nature et un thermomètre
de l'état de nos cours d'eau
et de leur biodiversité.**

LA FDAAPPMA62 EN QUELQUES MOTS

Créée en 1942, la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est née de la volonté d'encadrer la pratique de la pêche, loisir fortement ancré dans le Pas-de-Calais. Devenue établissement à caractère d'utilité publique et association agréée au titre de la protection de l'environnement, elle est désormais reconnue comme un gestionnaire privilégié des milieux aquatiques. En effet, la faune piscicole est l'indicateur reconnu de la qualité des milieux et de la biodiversité.

Dotée d'une compétence technique, elle mène des actions en faveur des écosystèmes aquatiques au niveau local avec ses AAPMA, ou de manière plus globale en collaboration avec des partenaires institutionnels ou associatifs. Par ailleurs, association de loisir, elle gère ses propres lots de pêche de 1^{ère} catégorie, du Domaine Public ainsi que 6 étangs fédéraux.



*Etablissement reconnu d'utilité publique,
agréé par M. le Ministre de l'Agriculture, le
30 mars 1942.*

*Association agréée au titre de la Protection
de l'Environnement par Arrêté Préfectoral, le
08 mars 1978.*

1 rue des Alpes 62510 ARQUES

Tél. : 03 91 92 02 03

contact@peche62.fr

www.peche62.fr